

Opération réalisée avec le concours financier de :



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Gironde
LE DÉPARTEMENT
gironde.fr



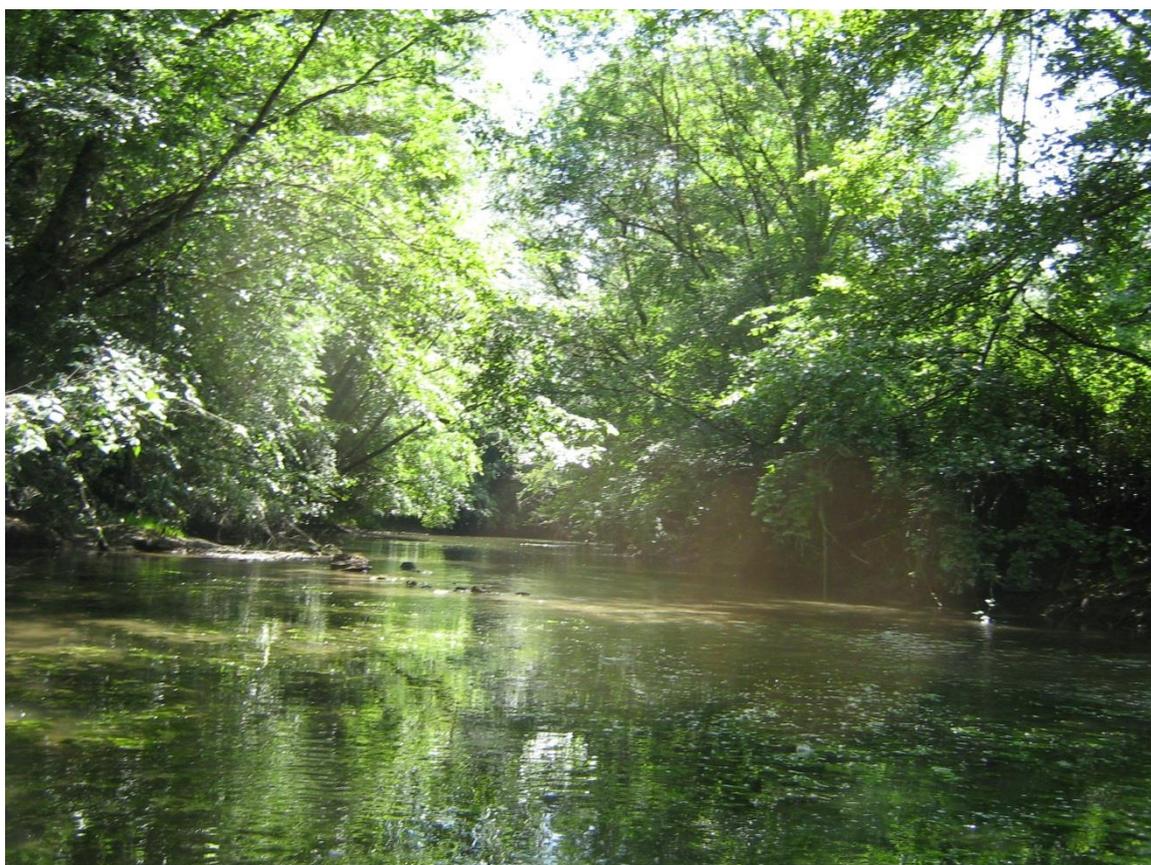
Dordogne
le DÉPARTEMENT
www.dordogne.fr



LOT-ET-GARONNE
Le Département



Rapport d'activités 2019 Animateur SAGE DROPT



23 avenue de la Bastide, 24500 EYMET
Animateur SAGE : Stéphane JARLETON Tel : 0631736420
Mail : tech.dropt@orange.fr

SOMMAIRE

I.	Rappel des moyens techniques et humains, contexte d'intervention	2
A.	EPIDROPT	2
B.	Moyens techniques et humains	2
II.	Bilan d'exécution des missions	3
A.	Missions envisagées	3
B.	Missions effectuées en 2019.	4
1.	Recrutement d'un technicien rivière : Zones humides, agricoles et Natura 2000	4
a)	Etude PPGCE des affluents de Garonne	5
b)	PPGCE des Syndicats mixtes du Dropt amont et du Dropt aval.....	6
2.	Etude de la continuité écologique du Dropt domanial	7
a)	Phase 3 : Projet détaillé Casseuil, Labarthe et Bagas.....	7
3.	Suivi du programme de travaux rivière	18
4.	Le SAGE Dropt	19
a)	Rappel : Le périmètre du SAGE Dropt	19
b)	La Commission Locale de l'Eau	19
c)	Règles de fonctionnement de la CLE	19
d)	Phase d'élaboration du SAGE Dropt	19
e)	Glossaire SAGE	41
f)	Film de promotion de la continuité écologique.....	42
5.	GEMAPI : Validation des nouveaux statuts d'Epidropt	42
6.	GEMAPI : Changement de statuts des syndicats de rivière	43
7.	Etude de définition de la Maison de la rivière.....	44
8.	Site internet EPIDROPT et articles de presse	49
9.	Plan de gestion du barrage du Brayssou :	49
a)	Plan de gestion du lac du Brayssou	49
b)	Suivi de la qualité des eaux des barrages du Brayssou, des Graoussettes, du Lescourroux, de la Nette	55
10.	Plan de gestion de la Zone Humide d'Issigeac	60
11.	Natura 2000	61
a)	Point sur Natura 2000.....	61
12.	5 lacs de réalimentation.....	63
a)	Entretien du chemin de ronde et abords	63
b)	Présence de cyanobactéries	63
c)	Etudes de danger des lacs du Lescourroux, de la Ganne et de la Nette	64
d)	Panneaux d'interprétation au lac des Graoussettes	64
e)	Panneaux de sécurité sur le lac du Lescourroux.	67
f)	Visite technique approfondie des 4 lacs	68
g)	Inspection caméras conduite de vidange des lacs du Brayssou et de la Ganne ...	68
h)	Projet de rehausse de la Ganne.....	69
13.	Partie administrative d'EPIDROPT	70
14.	Partie administrative du syndicat mixte du Dropt aval et Syndicat mixte du Dropt amont	71
15.	Programme Sudoe Interreg : Gest Hidri.....	71
16.	Programme Interreg : Risk Aquasoil.....	71
17.	Contrat de transition écologique du Pays du Grand Bergeracois.....	74
18.	Autres Réunions en 2019	86
III.	Perspectives pour l'année 2020.....	88

I. Rappel des moyens techniques et humains, contexte d'intervention

A. EPIDROPT

EPIDROPT est un syndicat mixte ouvert regroupant 3 syndicats (le Syndicat Mixte du Dropt amont, le Syndicat mixte du Dropt aval (depuis le 01/01/2017)), et les 3 départements : Dordogne, Gironde et Lot et Garonne.

Structure	Nombre de communes adhérentes
Syndicat Mixte du Dropt amont	49
Syndicat Mixte du Dropt aval	133
TOTAL	182

Tableau 1 : Répartition du nombre de communes par structure

Le bassin versant, d'environ 1 350 km² s'étend sur trois départements : le Lot et Garonne, la Dordogne et la Gironde. Le Dropt est un affluent rive droite de la Garonne d'une longueur d'environ 130 km. Le territoire s'est élargi au-delà du bassin versant du Dropt avec les affluents de Garonne du ruisseau des Saules jusqu'au bassin versant du Galouchey.

EPIDROPT propose à ses adhérents plusieurs services, dont **l'assistance technique à l'entretien des rivières, le portage du SAGE, le soutien d'étiage des axes réalimentés.**

B. Moyens techniques et humains

EPIDROPT est composé d'un Directeur / Animateur SAGE : Stéphane JARLETON (à temps plein), d'une secrétaire à 35 h : Isabelle BORIE, et d'un technicien rivière : Alexandre BOUSQUET (à temps plein), d'une technicienne Zones Humides et cours d'eau affluents de Garonne (à temps plein) depuis le 1^{er} août 2019, et d'une secrétaire à 8 h.

L'animateur SAGE et les techniciens rivière disposent d'un véhicule chacun, d'ordinateurs fixe et de deux portables.

EPIDROPT bénéficie également de l'aide de 2 agents (l'un administratif : 3 h15 par semaine), l'autre technique (35 h) employés par le Syndicat mixte du Dropt aval.

Cet agent du syndicat mixte du Dropt aval (0.7 ETP) participe à diverses actions dont l'entretien des plantations, gestion coordonnée des ouvrages, plantation de boutures...

Un Agent technique supplémentaire peut être embauché ponctuellement en cas de besoin pour le débroussaillage, les plantations en régie, l'arrosage des plantations, l'entretien des écluses et le piégeage de ragondins...

II. Bilan d'exécution des missions

A. Missions envisagées

Les missions envisagées pour l'année 2019 étaient :

- **Recrutement d'un technicien rivière : Zones humides, agricoles et Natura 2000 avec inventaire des zones humides en Gironde et Lot et Garonne (Dropt amont)**
- **Lancement de l'étude PPGCE pour les affluents de Garonne**
- **Suivi de l'étude du PPGCE pour le compte du Syndicat Mixte du Dropt amont et le syndicat Mixte du Dropt aval**
 - PHASE 3 : Elaboration du PPGCE**
 - PHASE 4 : Déclaration d'Intérêt Général**
- **Etude de la continuité écologique du Dropt domanial : travaux au seuil de Casseuil**
- **Participation au travail du technicien rivière pour la mise en œuvre du PPGCE Dropt sur les cours d'eau et de la DIG transitoire**
- **SAGE Dropt : Validation de l'évaluation environnementale, du PAGD et règlement du SAGE Dropt : approbation fin 2019**
- **Réalisation des compte-rendus de la CLE et des commissions géographiques et thématiques**
- **Réalisation du BP 2019 et du CA 2018 avec comptabilité analytique (GEMAPI, hors GEMAPI), et des notes et comptes rendus d'EPIDROPT et des 2 syndicats de rivière (SM Dropt amont et SM Dropt aval)**

- Validation des nouveaux statuts du SM Dropt aval et d'Epidropt (EPAGE) avec les EPCI à FP et fusion des 3 syndicats au 1^{er} janvier 2020
- Finalisation de l'étude de définition de la maison de la rivière à Eymet (avant-projet architectural et scénographique)
- Lancement de la maîtrise d'œuvre de la maison de la rivière et du projet scénographique
- Participation aux réunions de la Commission Locale de Gestion du Dropt
- Plan de gestion du site du lac du Brayssou (suivi milieux espèces et travaux)
- Accompagnement de la commune d'Issigeac dans la mise en œuvre de son plan de gestion des bords de la Banège
- Promotion du film de promotion de la vallée du Dropt de sa source jusqu'à la confluence avec la Garonne dans les salles locales de cinéma,
- Finalisation des 3 études de danger (Lescourroux, Nette et Ganne)
- Validation du nouveau contrat de la Délégation de Service Public des 5 lacs de réalimentation
- Suivi de la qualité des plans d'eau du Brayssou et Graoussettes par le département 47
- Aménagement d'une parcelle du lac du Lescourroux pour un aménagement d'un camion restaurant, futur base nautique et restaurant Guinguette
- Lancement du projet de rehausse de la Ganne avec aménagements de prises d'eau étagées.
- Babyski (4-10 ans gratuit), tour de bouée, location de jetski les weekends du 1-2 juin 2019, et du 08 au 10 juin 2019 (lacs de la Ganne et du Lescourroux)...

B. Missions effectuées en 2019.

Les missions réalisées pour l'année **2019** sont les suivantes :

1. Recrutement d'un technicien rivière : Zones humides, agricoles et Natura 2000

Le 1^{er} août 2019, Mme JANOTTO Célia a été recrutée à Epidropt pour les missions suivantes : inventaire des zones humides, suivi du Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau des affluents de Garonne.

a) Etude PPGCE des affluents de Garonne

Cette étude est portée par le Syndicat mixte du Dropt aval pour les affluents de Garonne allant du ruisseau des Saules, Le Beaupommé, le Galouchey et le Flous-Ciron.

Le CCTP a été validée par les 4 Communautés de Communes concernées (Réolais en Sud Gironde, Rurales de l'Entre deux mers, Sud Gironde et Convergence Garonne, l'Agence de l'eau Adour Garonne et le département de la Gironde (CATER) notamment lors du COPIL technique le **mardi 12 Juin 2018 à 10 H à la médiathèque de Gironde-sur-Dropt**.

Une consultation s'est déroulée du 19 février 2019 au 19 mars 2019. 6 prestataires ont répondu (cf. tableau suivant).

L'offre retenue est celle du bureau d'études SEGI pour un montant de 55 000 € HT.

N° ordre	Nom du candidat	Prix (€ HT)
Offre 1	SEGI	55 000
Offre 2	CEREG	52 905
Offre 3	CE3E	57 735.50
Offre 4	SOCAMA	62 700
Offre 5	SOM	84 565
Offre 6	IES	96 776

Le plan de financement est le suivant avec un autofinancement de 20% du syndicat.

Coût global de l'étude PPGCE (€ HT)	Agence de l'eau Adour Garonne (50%)	Région (20%)	Département (10%)
55 000	27 500	11 000	5 500

Le lancement de cette étude (d'une durée de 18 mois) s'est déroulé le **lundi 30 septembre à 10 h à la salle des fêtes de Saint Pierre d'Aurillac**.

Le bureau d'études SEGI en charge de cette étude a effectué le terrain de novembre 2019 à décembre 2019. La phase terrain est quasi-terminée à ce jour. Il reste quelques inventaires de zones humides à effectuer.

b) PPGCE des Syndicats mixtes du Dropt amont et du Dropt aval

EPIDROPT a décidé de porter l'étude du **programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) et du dossier Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** pour le compte des 2 syndicats de rivière le 28/06/2016. (Montant estimé de 125 000 € HT).

Pour rappel, la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est arrivée à expiration en Dordogne le 26/11/2017, le 23/01/2018 en Lot et Garonne, le 4/01/2018 en Gironde.

Le bassin versant de la Dourdenne bénéficie d'un PPGCE actualisé et d'une DIG (23/09/2016).

Le comité syndical du 22/12/2016 a retenu l'offre la mieux disante du bureau d'étude SEGI pour un montant de 109 000 € HT (sans frais d'enquête publique). L'état des lieux et le diagnostic se sont déroulés courant 2017.

Le bureau d'études a bénéficié de l'appui technique du technicien rivière et de l'agent technique du syndicat mixte du Dropt aval (avec le bateau) pour une majeure partie de l'axe Dropt (Castillonnès jusqu'à la confluence avec la Garonne à Caudrot).

D'autre part, un affichage et un questionnaire (retour de 58 communes) et un courrier d'accompagnement ont été transmis aux communes du bassin versant concernées par le renouvellement du PPGCE et de la DIG. (cf. page suivante)

Un **comité technique de démarrage** de l'étude s'est déroulé **le 15 mai 2017 dans les locaux d'Epidropt**, les élus n'ayant pas souhaité une réunion de démarrage.

Un **comité technique** a eu lieu le **mardi 19 décembre 2017 à 9h30** à la salle multimédia à Monteton.

Le bureau d'étude **SEGI** a présenté **l'état des lieux et le diagnostic (le 19/12/2017) des 9 cours d'eau pilote (Dropt, Dourdèze, Lane, Ségur, Marquelot, Andouille, Lacalège, Bournègue, Banège) soit 280 km de cours d'eau et 30 affluents de manière ponctuelle soit 200 km de cours d'eau.**

Une fois les remarques des partenaires intégrées dans l'état des lieux/diagnostic, il a été fait une présentation **le 05/02/2018 à Rives (SM Dropt Amont) et à DURAS (SM Dropt Aval)**, aux élus communaux des syndicats et élus communautaires.

Les enjeux et des objectifs de gestion (Phase 2), ont été construits lors des réunions, du **04/06/2018 à Rives pour le SM Dropt amont, le 25/06/2018 à Soumensac et le 26/06/2018 au PUY** pour le syndicat mixte du Dropt aval.

La phase 3 a été présentée et validée lors d'un comité technique **le jeudi 14 février 2019**. Les 2 syndicats de rivière ont validé le Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau (PPGCE) **le lundi 26 août 2019 pour le Syndicat Mixte du Dropt amont et le lundi 9 septembre 2019 pour le Syndicat Mixte du Dropt aval**.

Le dépôt officiel a été effectué le 20 novembre 2019.

L'enquête publique devrait démarrer à la fin du mois de mars 2020, pour un arrêté DIG effectif au début du mois de septembre 2020.

2. Etude de la continuité écologique du Dropt domaniale

a) Phase 3 : Projet détaillé Casseuil, Labarthe et Bagas

Le **PROJET DETAILLE** a été demandé pour les **3 premiers ouvrages prioritaires (Seuil de Casseuil, moulin de Labarthe et moulin de Bagas)** et les **14 autres ouvrages situés en amont (Moulin de Fargues au moulin de Loubens)**

Les scénarios ci-après ont été validés par le COPIL

Site	Scénario
Casseuil	- Effacement et maintien d'un seuil de fond
Labarthe	- Effacement et maintien d'un seuil de fond - Ouverture de l'écluse et destruction partielle du bajoyer rive gauche
Bagas	- Seuil en rivière : arasement partiel + équipement passe à bassins successifs + passe à anguille
Loubens	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs + passe à anguille
Mesterieux	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs + passe à anguille
Neuffons	- Seuil en rive droite du bras principal : passe à anguille - Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs + passe à anguille
Grange	- Seuil amont en rive droite du Dropt : Création d'une échancrure + équipement avec une passe à anguille (plots) - Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs + passe à anguille
Tourneaux	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Saint-Batz	- Seuil en rivière : passe à anguille (selon le coût, une passe sur chaque rive) - Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Monpoisson	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Galleau	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Monsieur et Saint-Jean	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Barie	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Cocussaute	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Pompeyrat	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Dropt	- Seuil amont en rive gauche du Dropt : passe à anguille - Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Allemans	- Seuil en rivière : passe à anguille - Sortie du canal de l'ancienne écluse : passe à anguille
Fargues	- Seuil en rive gauche du Dropt : passe à anguille - Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs

Le chiffrage de chaque aménagement a été affiné dans le cadre du PROJET :

Ouvrages concernés	Type d'aménagement	Cout estimé du PROJET avec aléa non métré (€ TTC)
Seuil de Casseuil	Passes à enrochement régulièrement réparties	360 000 € HT
Moulin de Labarthe	Effacement total du seuil avec maintien d'un seuil de fond	101 580 € TTC
Moulin de Bagas	Passes à bassins successifs couplées à une passe à canoë sur le seuil	301 520€ TTC

Le **syndicat mixte du Dropt aval** s'est réuni le **03/04/2017** et a budgétisé les investissements relatifs à l'aménagement des seuils de Casseuil et Labarthe.

(1) SEUIL DE CASSEUIL

Le projet retenu pour le seuil de Casseuil est **l'effacement de l'ouvrage avec maintien du seuil de fond et l'aménagement d'une passe à enrochements régulièrement répartis** (cf.plans ci-après). **L'effacement total ne peut être envisagé en raison de la présence de 2 ponts situés en amont de Casseuil.**

Un abaissement de la ligne d'eau de l'ordre de **80-90cm** a été effectué à partir de **septembre 2019**.

Ces travaux bénéficient d'une autorisation de travaux signée le 21août 2018 par le préfet de la Gironde.

Le maitre d'œuvre retenu pour ce chantier est le **bureau d'étude SOCAMA** pour un **montant de 10 950 € HT.**

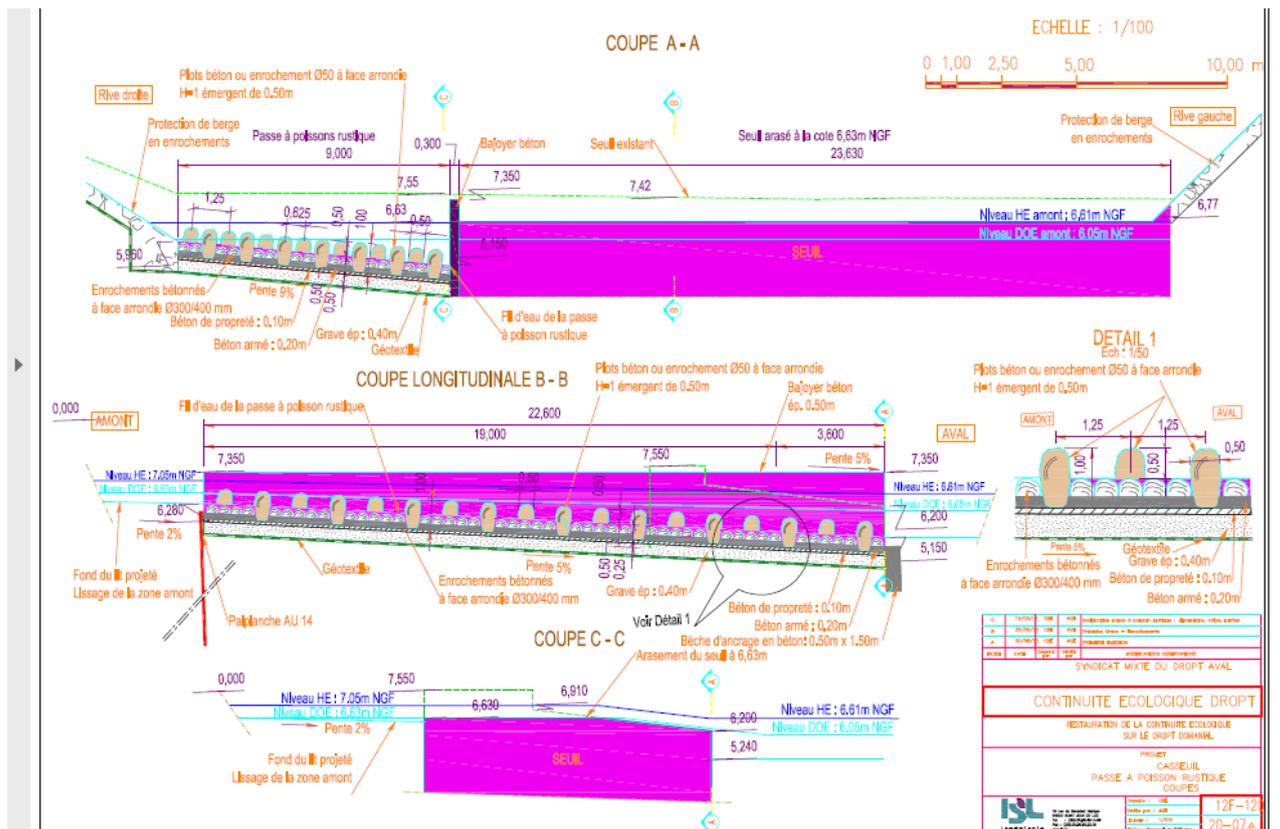
Afin d'affiner le dimensionnement des fondations du dispositif, nous avons missionné **Alios Ingénierie** pour une étude Géotechnique G2 PRO le 20/12/2017 pour un montant de **10 404 € TTC**, étude réceptionnée le **12 avril 2018**.

Ce projet a été présenté lors d'une réunion publique (habitants de la commune de Casseuil et aux riverains situés en amont du seuil de Casseuil) le mardi 15 mai 2018 à 18h30 à la salle culturel de Casseuil.

La **consultation des entreprises** et la remise des offres se sont déroulées le vendredi 5 octobre 2018 à 12 h.

3 entreprises ont répondu : BUESA, COGNAC TP, LAURIERE TP.

L'offre la mieux-disante est celle de l'**entreprise BUESA** pour un montant de **259 921 € HT** avec la solution technique avec blocs béton.



Le coût global des travaux est estimé à **300 000 € HT (Travaux, Maitrise d'œuvre, Etudes, film des travaux)** avec le plan de financement suivant :

Coût global des travaux (€ HT)	Agence de l'eau Adour Garonne (60%)	Etat (40%)
300 000	180 000	120 000

Les travaux se sont déroulés en plusieurs étapes :

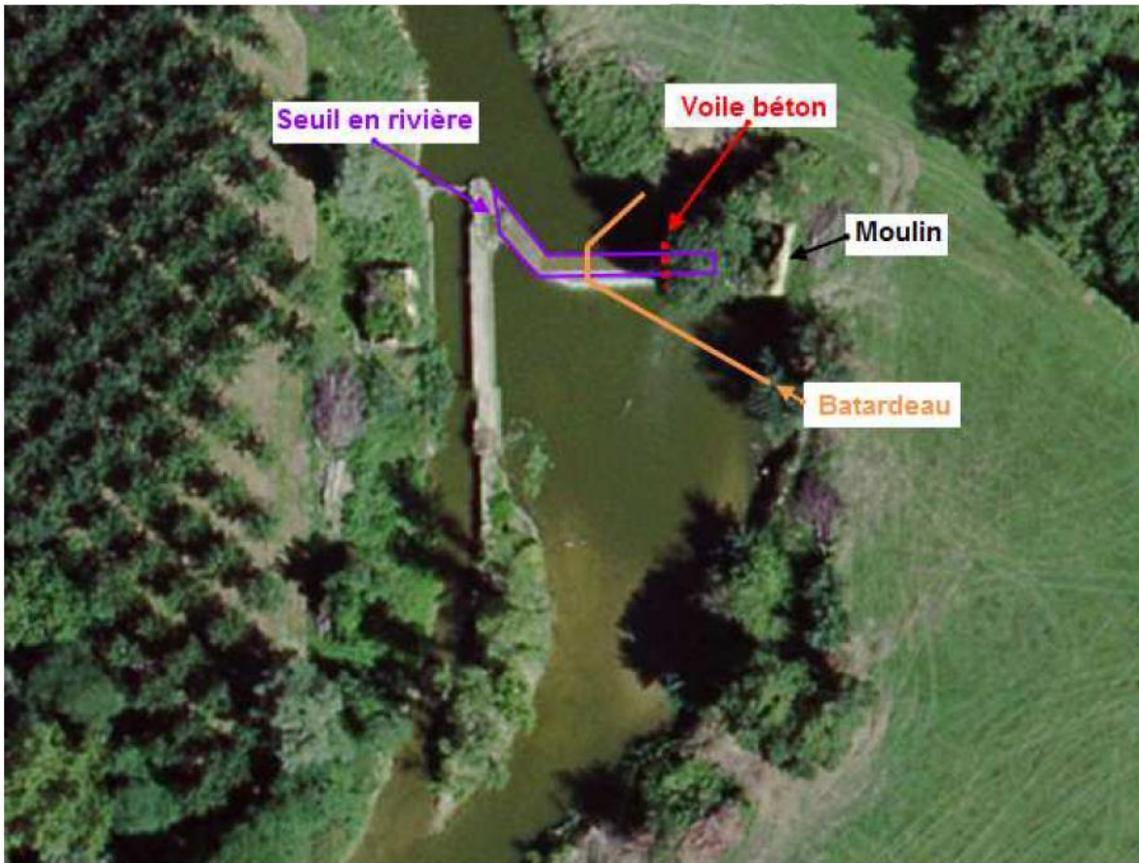
- Pêche électrique de l'état initial effectuée le 18 et le 19 avril 2019 par la Fédération de pêche de la Gironde
- Phase préparatoire chantier : Juillet 2019
- Démarrage des travaux : 26 août 2019
- Pêche électrique de sauvegarde des poissons prisonniers lors de l'abaissement du niveau des eaux à Labarthe
- Pêche électrique de récupération des poissons en aval de l'ouvrage de Casseuil avant terrassement.
- Réunions hebdomadaires : 28/08/19, 04/09/19, 10/09/19, 19/09/19, 26/09/19, 01/10/19, 08/10/19, 17/10/19, 07/11/19
- Réalisation d'un film sur les travaux le 17/10/2019
- Arrêt des travaux pour intempéries depuis le 11 novembre 2019...

(2) MOULIN DE LABARTHE

Le scénario retenu pour le moulin de Labarthe **est l'effacement total du seuil avec maintien d'un seuil de fond (Scénario A).**

3 – Labarthe

- **Deux scénarios étudiés + aménagement canoë-kayak**
 - Scénario A : Effacement total du seuil (avec maintien éventuel d'un seuil de fond)
 - Scénario B : Ouverture du canal de l'ancienne écluse
- **Rappel des enjeux en retenue**
 - Irrigation : aucun prélèvement identifié entre Bagas et Labarthe
 - Ouvrage de franchissement : 2 ponts - pont de la RD670 et RD126E5 qui sont situés environ 1,4 km en amont du seuil
 - Aspect paysager au droit du moulin de Bagas qui est un site « inscrit aux monuments historiques »



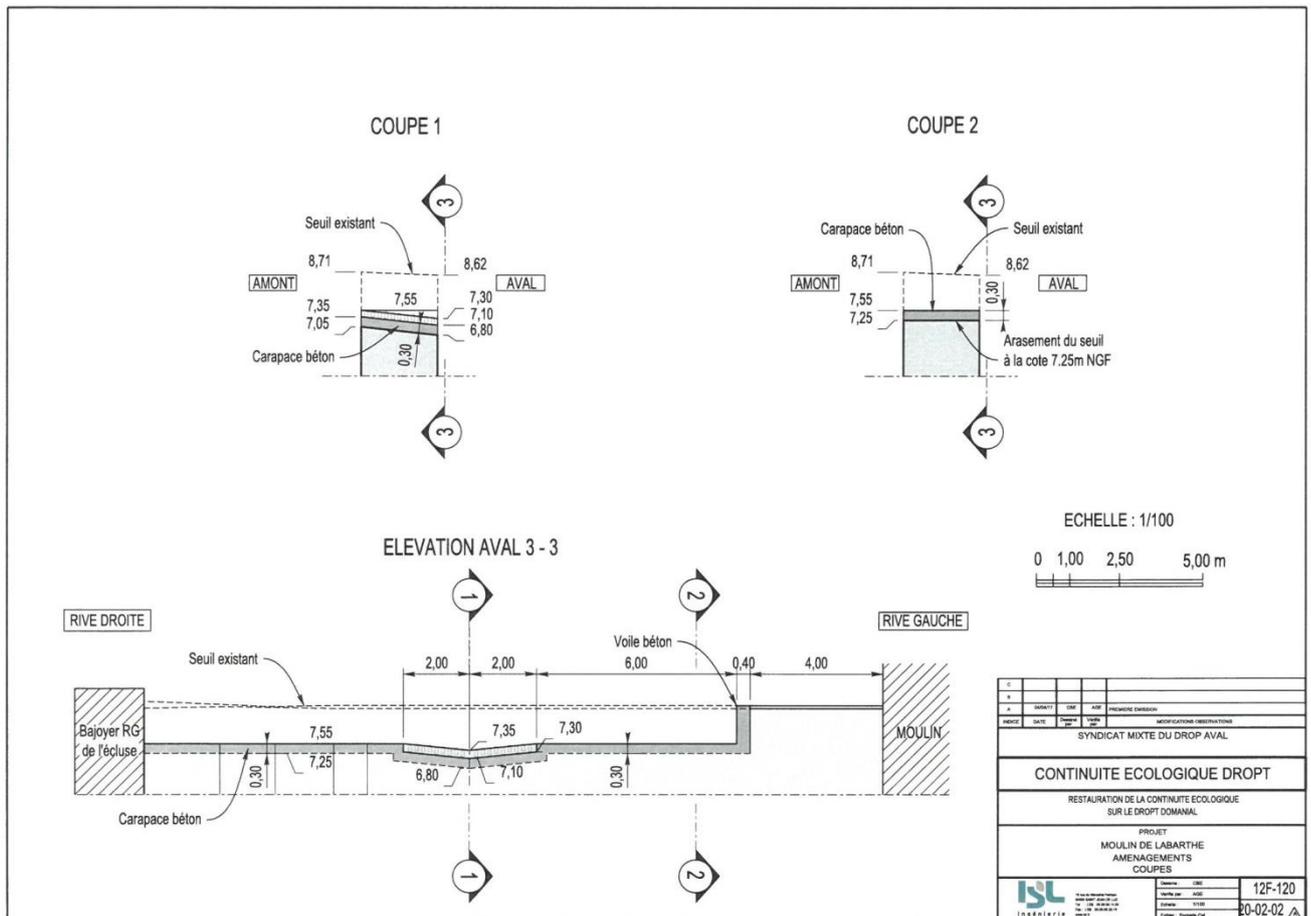
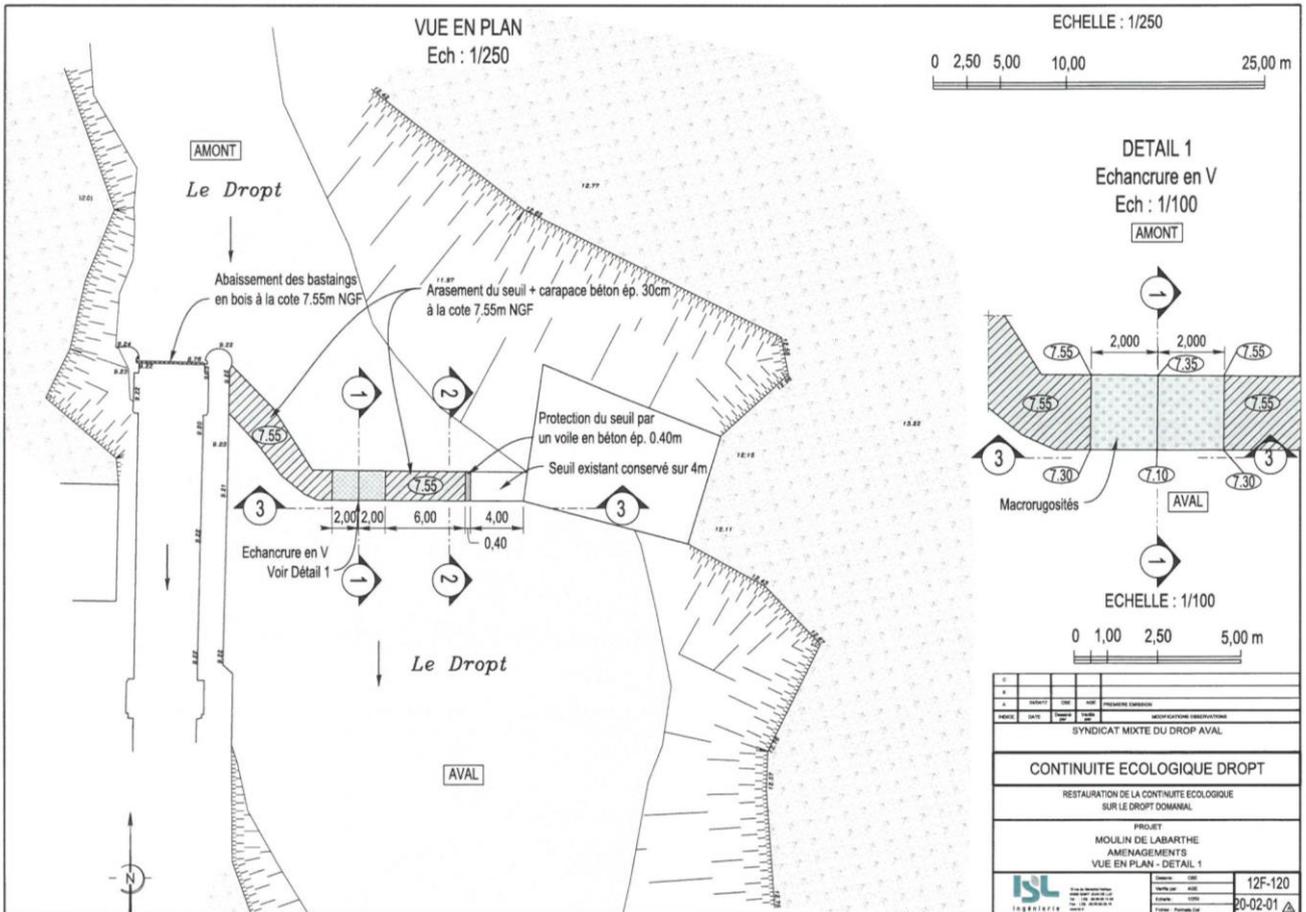
Un abaissement d'un mètre a été effectué au droit de l'écluse (enlèvement des bastaings) en décembre 2015 (cf. photos ci-après). Les bastaings n'ont pas été remis.

Enlèvement par le syndicat de 5 bastaings de l'écluse
(mi-décembre 2015)
Hauteur résiduelle de chute restante (0,25-0,30m)



Un suivi de l'évolution des berges a été effectué par le technicien rivière. Les berges et la végétation se sont bien adaptées (pas d'érosion, ni même de dépérissement de la végétation rivulaire car la ligne d'eau est proche du système racinaire des arbres.)

La solution technique retenue est **l'effacement du seuil avec maintien d'un seuil de fond pour un montant estimé de 101 580 € TTC.** (cf. plans page suivante)



Deux réunions d'information ont été réalisées afin d'expliquer le projet d'aménagement sur le moulin de Labarthe :

- l'une en présence des élus concernés, la Fédération de pêche 33 et l'AAPPMA le 8/12/2016,

- l'autre en présence des élus, des riverains situés en amont du moulin de Labarthe et de l'AAPPMA le 23/12/2016.

Pour le volet canoë-kayak, le franchissement s'effectuera sans aménagement complémentaire.

Ce projet a été retenu par l'Agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de l'appel à projet pour un financement des travaux à 100 % du fait que le seuil sera effacé.

Le propriétaire a signé la convention d'autorisation d'un ouvrage d'amélioration de la continuité écologique le 27/12/2016 et a renoncé à son droit d'eau.

Un porté à connaissances a été transmis le 05/04/17 aux services de la DDTM 33. Le préfet a autorisé les travaux par arrêté le 21 août 2018.

Le maître d'œuvre retenu pour ce chantier est le **bureau d'étude SOCAMA** pour un **montant de 5 250 € HT pour les phases DET et AOR.**

Deux entreprises ont postulé : Vinci et Audebert.

L'entreprise retenue pour la réalisation des travaux est l'entreprise Audebert pour un montant de **77 797.20 € TTC sans la maîtrise d'œuvre.**

Ces travaux seront réalisés en 2020.

Un suivi hydromorphologique sera effectué en aval du seuil de Labarthe afin de recalibrer l'arasement du seuil de Labarthe si besoin.

(3) MOULIN DE BAGAS

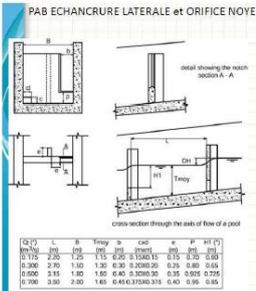
Le scénario retenu pour le moulin de Bagas est l'arasement partiel du seuil en rivière (62cm) et aménagement d'une passe à bassins successifs + passes à anguilles.

3 – Bagas

• Un scénario étudié + aménagement canoë-kayak

- Arasement partiel du seuil en rivière (50 cm) et aménagement d'une passe à bassins successifs + passe à anguilles

Passe à bassins successifs à échancrures et orifices de fond



Q (l/s)	L (m)	B (m)	H (m)	h (m)	Q ₁ (l/s)	Q ₂ (l/s)	Q ₃ (l/s)	Q ₄ (l/s)	Q ₅ (l/s)	Q ₆ (l/s)	Q ₇ (l/s)	Q ₈ (l/s)	Q ₉ (l/s)	Q ₁₀ (l/s)
0.100	2.00	1.00	1.70	0.20	0.2000	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
0.200	2.70	1.50	1.35	0.30	0.3000	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30
0.300	3.15	1.80	1.00	0.40	0.4000	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40
0.700	3.50	2.00	1.65	0.45	0.4500	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45

(*) design head and flow discharge for design head



- Augmentation de la chute sur le site de Loubens en amont
- Eventuels problèmes de stabilité du bâti du moulin

• Rappel des enjeux en retenue

- Irrigation : aucun prélèvement identifié entre Bagas et Labarthe
- Ouvrage de franchissement : le pont de la RD21 situé 2,6 km en amont
- Aspect paysager au droit du moulin de Bagas
- Et de Loubens qui est un site classé et inscrit



Pont de la RD21

3 – Bagas

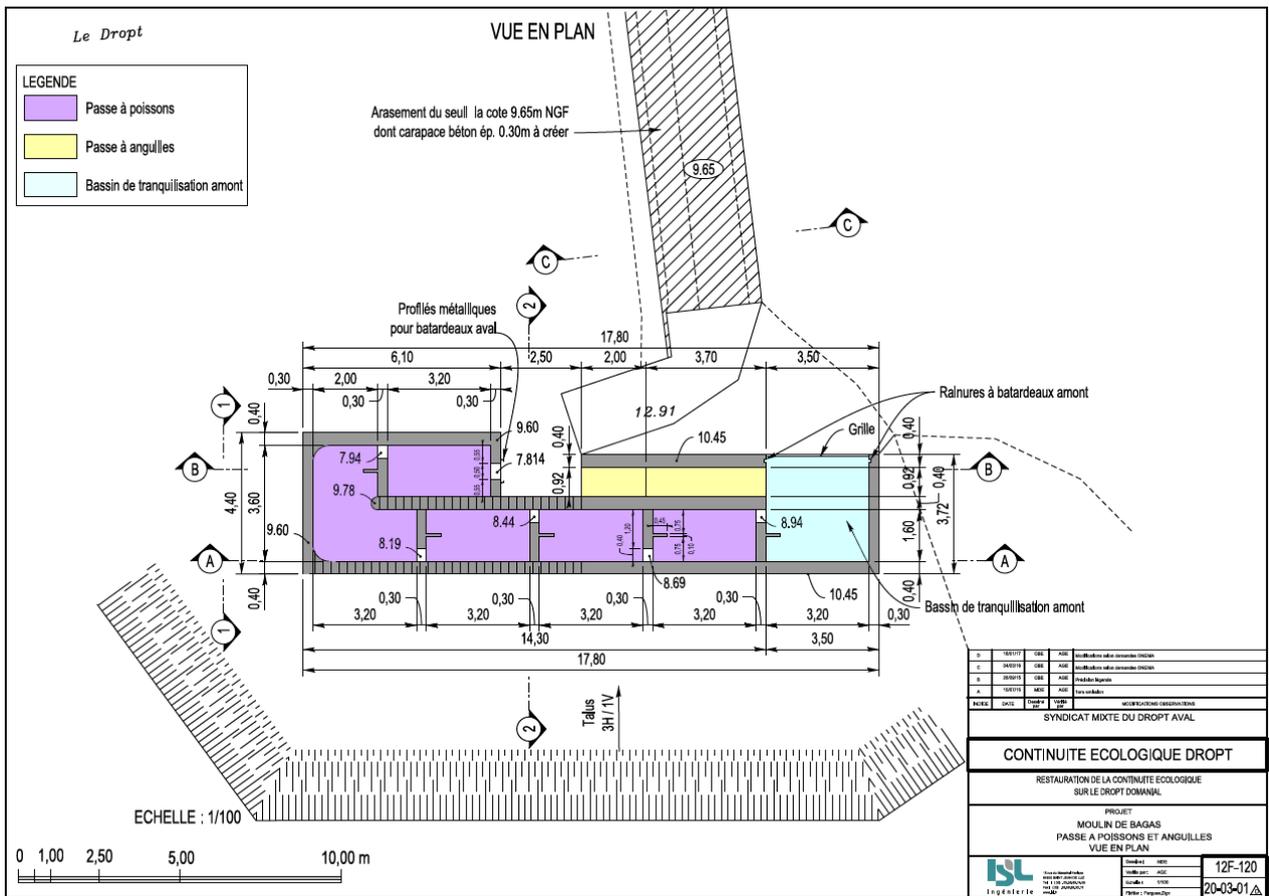
• Implantation des dispositifs



Seuil de Bagas







Le coût estimé par ISL pour la construction de la passe à bassins successifs, la passe à civelle et la remise en état des 2 vannages s'élèverait à 301 520 € HT. Ce coût est surestimé pour le batardeau (116 000 € HT), l'enlèvement des bastaings de l'écluse permettra d'isoler le chantier associé avec la mise en place d'un batardeau en terre à moindre coût.

Le site du moulin de Bagas est inscrit au titre des monuments historiques.

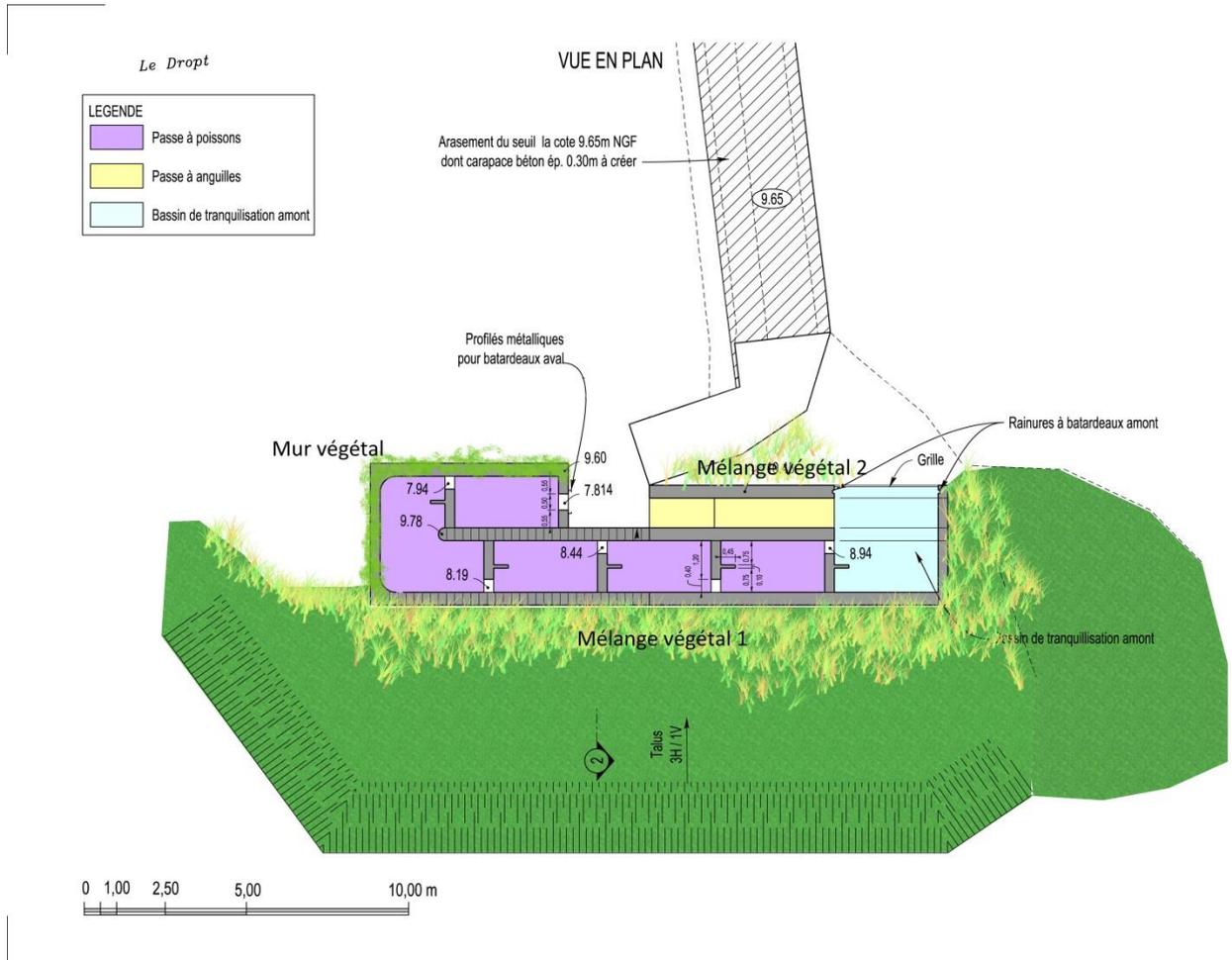
Un prestataire Ambiance et Paysage (APA) a été choisi le 03/08/2016 pour effectuer l'étude paysagère pour un montant de 3 088 € HT

Cette étude paysagère du site de Bagas a permis d'intégrer le dispositif de franchissement dans le site (rappel rencontre avec l'ABF et l'inspectrice des sites le 21/10/2015 et le 14/04/2017 à Bordeaux).

Suite à la réunion de présentation du projet (le 14/04/2017) auprès de l'Architecte des Bâtiments de France en charge du site, il a été réalisé un complément d'étude concernant l'intégration paysagère (végétalisation) de l'ouvrage béton proprement dit.

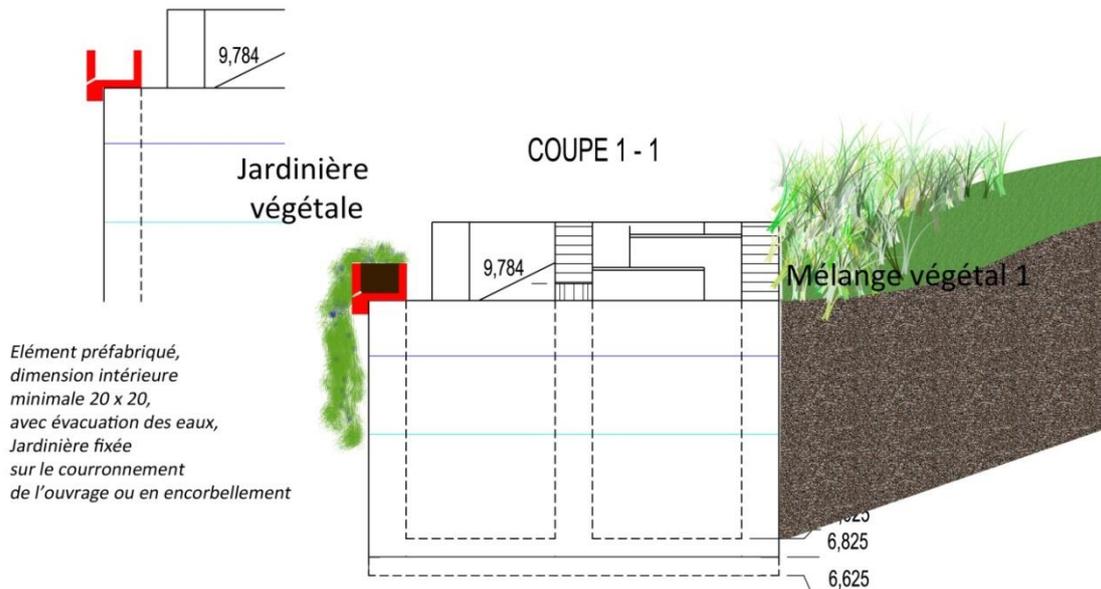
L'étude suivante présente le plan général et les deux principes alternatifs permettant une végétalisation partielle de l'ouvrage.

Plan général

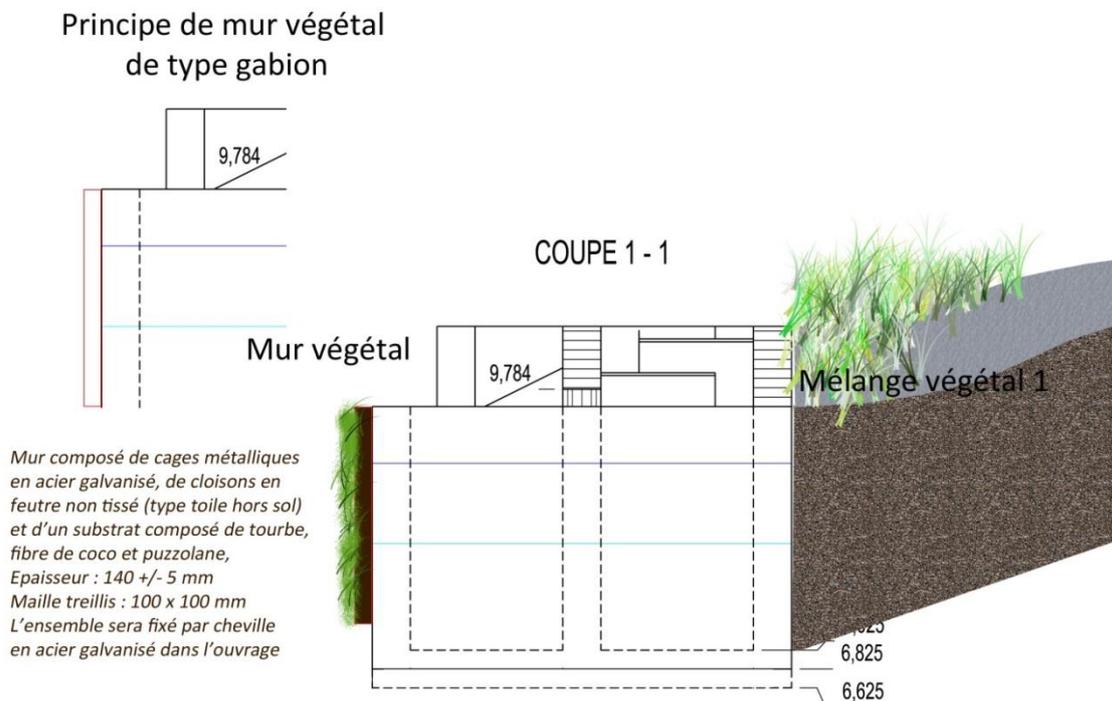


Principe de végétalisation de l'Ouvrage n°1 - Jardinière en encorbellement

Principe de réalisation de la jardinière



Principe de végétalisation de l'Ouvrage n°2 - Mur végétal



Le syndicat mixte du Dropt aval n'a pas sollicité les partenaires financiers car les travaux sont prévus en 2020 pour Labarthe et en 2021 pour Bagas.

3. Suivi du programme de travaux rivière

M. BOUSQUET Alexandre bénéficie de l'aide de l'animateur SAGE pour le montage et la mise en œuvre des programmes de travaux.

L'animateur SAGE apporte un appui au technicien de rivière lors de l'analyse des offres des programmes de travaux rivière et l'accompagne lors de conflits sur le terrain notamment avec des riverains.

4. Le SAGE Dropt

a) Rappel : Le périmètre du SAGE Dropt

L'arrêté de périmètre du SAGE Dropt a été signé le 27 novembre 2014 en Lot et Garonne, le 15 décembre 2014 en Gironde, le 15 janvier 2015 en Dordogne.

171 communes sont dans le périmètre SAGE sur les 173 communes de l'UHR Dropt

b) La Commission Locale de l'Eau

L'arrêté de constitution de la CLE a été modifié le 20 décembre 2017 par le préfet du Lot et Garonne après les changements de représentants du SM Dropt aval (le 23/01/2017) suite à la fusion avec le SIAHBD et d'un nouveau représentant du département 47.

c) Règles de fonctionnement de la CLE

Les règles de fonctionnement de la future CLE ont été élaborées afin que celles-ci soient opérationnelles dès sa mise en place.

Les règles de fonctionnement de la CLE ont été validées le 02/07/2015 lors de la 1^{ère} CLE.

d) Phase d'élaboration du SAGE Dropt

La phase d'élaboration a débuté à partir de la mise en place de la Commission Locale de l'eau (CLE) du 02/07/2015.

Le cahier des charges de l'étude a été élaboré par l'animateur SAGE et partagé lors d'une réunion de travail le 16 septembre 2015 avec les 3 départements, la DDT 47, la DREAL Aquitaine et la Chambre d'agriculture 47.

Le CCTP de la phase d'élaboration du SAGE a été présenté et validé par la CLE du 03/11/2015.

Le marché est constitué d'une tranche ferme et 5 tranches conditionnelles :

- TF – Elaboration de l'Etat des lieux
- TC 1 – Elaboration de scénarios et choix de la stratégie avec un accompagnement dans le processus de médiation pour le choix de la stratégie
- TC 2 – Synthèse de l'état des lieux, rédaction du PAGD et du règlement du SAGE
- TC3 – Evaluation environnementale
- TC4 – Assistance, suivi de la procédure de consultation et d'approbation du SAGE
- TC5 – Etude de 8 bassins versants pour une actualisation du Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau.

L'avis d'appel à concurrence pour l'étude de la phase d'élaboration du SAGE Dropt a été lancé du 9 novembre au 30 décembre 2015.

Le prestataire retenu est l'offre du bureau d'étude SCE pour un montant de 151 285 euros HT validé lors du comité syndical d'EPIDROPT du 31 mars 2016. Le détail est présenté page suivante :

	Prestation	Offre 2 (2 ^{ème} offre) SCE
TF	Elaboration de l'Etat des lieux	45 380
	OPTION 1 : Analyse de l'érosion des sols	5 980
TC1	Elaboration de scénarios et choix de la stratégie avec un accompagnement dans le processus de médiation pour le choix de la stratégie	32 905
TC2	Synthèse de l'état des lieux, rédaction du PAGD et du règlement du SAGE	38 160
TC3	Evaluation environnementale	9 680
TC4	Assistance, suivi de la procédure de consultation et d'approbation du SAGE	19 180
MONTANT TOTAL (AVEC OPTION)		151 285

EPIDROPT n'a pas souhaité affermir la Tranche Conditionnelle 5 avec options. Une étude (SM Dropt amont, SM Dropt aval) a été engagée début 2017 par les syndicats de rivière (SM Dropt aval, SI Dropt amont) pour le renouvellement global du PPGCE et de la DIG car celle-ci arrivera à expiration le 26 novembre 2017 pour la Dordogne, le 4 janvier 2018 pour la Gironde et le 23 janvier 2018 pour le Lot et Garonne.

(1) Analyse de l'érosion des sols

L'analyse de l'érosion des sols a nécessité le conventionnement avec divers partenaires pour le recueil des données pédologiques sous format SIG.

SCE a restitué le 17/02/2017 cette analyse :

Les principaux secteurs présentant une homogénéité en termes d'aléa érosion sont les suivants (cf. carte page suivante) :

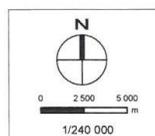
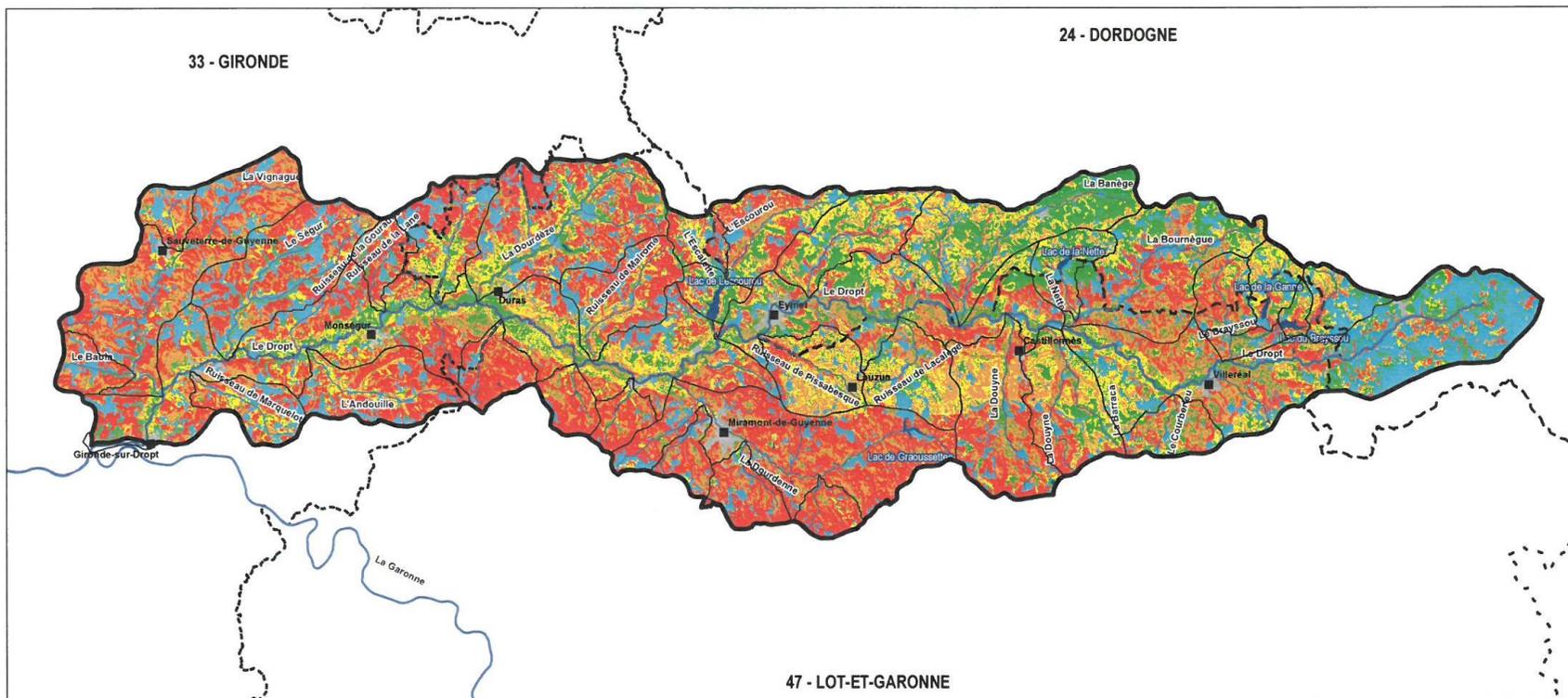
- **un aléa érosion fort à très fort en rive droite du Dropt de la confluence de la Garonne jusqu'à l'Escourou ; en rive gauche du Dropt de la confluence jusqu'à la Douyne** sur les secteurs amont des sous bassins versants, ainsi que sur les parties médianes des sous bassin versants de la Banège au Brayssou. Cet aléa fort à très fort s'explique par une couverture du sol en culture annuelle ou cultures pérennes combinée à une battance moyenne à très forte, une érodibilité moyenne à forte et des pentes variables pouvant atteindre localement 30 %.
- **Un aléa érosion très faible en amont du bassin en lien avec une couverture majoritairement boisée** combinée à une battance moyenne et une érodibilité forte.
- **Un aléa globalement faible à moyen sur le reste du territoire** (en amont d'Eymet en rive droite et rive gauche ainsi que sur la plaine alluviale du Dropt) : sur ces secteurs malgré la présence de cultures annuelles, on observe de faibles pentes combinées à un indice de battance et érodibilité moyenne à faible.

L'Association Climatologique de la Moyenne-Garonne et du Sud-Ouest (ACMG) a proposé à Epidropt de participer à la candidature déposée au niveau Européen (projet RisqAquasoil).

L'un des objectifs du projet est de réduire les flux de ruissellement et augmenter les potentiels de stockage de cette eau dans les sols.

Le dossier a été retenu pour un financement INTERREG Atlantique.

Une rencontre s'est déroulée le mercredi 26 juillet à 9h30 dans les locaux d'Epidropt, avec l'ACMG, les 2 départements 24 - 47 et la Chambre d'agriculture 24, et des 1ers échanges ont eu lieu le mercredi 13 décembre 2017 à Duras avec les différents pays.

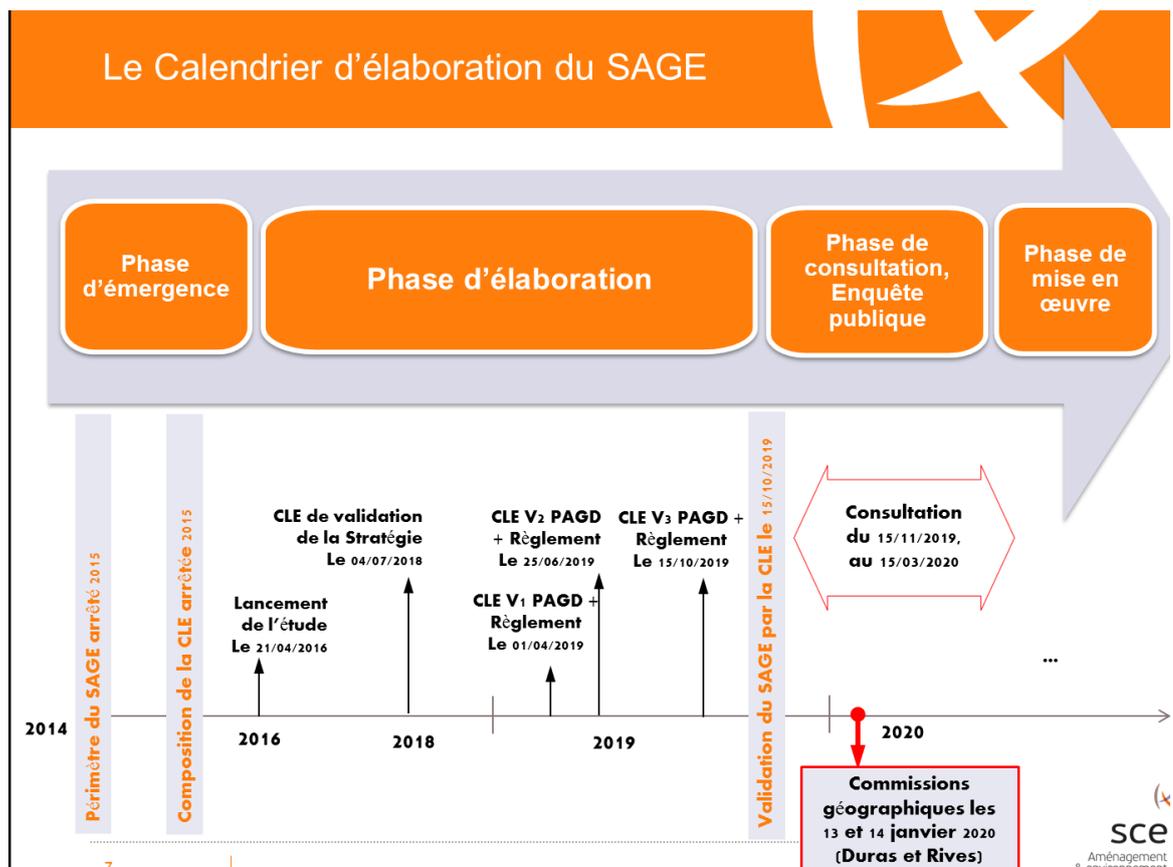


- Villes principales
 - Département
 - Bassins versants de masses d'eau cours d'eau
 - Cours d'eau principaux
 - Plans d'eau principaux
 - Périmètre du SAGE Dropt
- Aléa**
- | | |
|---|-------------------|
| 1 | 4 |
| 2 | 5 |
| 3 | Pas d'information |

Sources, références :
SAGE Dropt
IGN BD Topo
Bordeaux Science Agro
INRA Info Sol

(2) Commissions locales de l'eau (CLE)

L'étude de la phase d'élaboration du SAGE Dropt a commencé le 21/04/2016 à la salle des fêtes de Monteton. L'année 2019 a été consacrée à travailler sur le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le règlement et l'évaluation environnementale. (cf figure suivante)



Ainsi, trois Commissions locales de l'Eau (CLE) se sont déroulées :

- **Le 01/04/2019 :**
 - o **Présentation de la version 1 du Plan d'Aménagement et de gestion Durable (PAGD) et de son règlement**

Cette version 1 a été présentée à la CLE le 01 avril 2019, réunie à la salle d'accueil du château de Duras.

Le projet de PAGD et son règlement ont été travaillés lors de plusieurs comités de rédaction, il est composé aujourd'hui de 50 dispositions et d'une règle (n°1) pour réserver les nappes captives, identifiées comme masses d'eau déficitaires à l'alimentation en eau potable.

Il a été expliqué que cette première version a été travaillée en comité de rédaction avec un comité restreint et que les acteurs doivent faire remonter leurs remarques. Les services de l'Etat préconise qu'une deuxième règle permettrait de sécuriser le SAGE Dropt en cas de recours sur la règle n°1.

Il est demandé aux membres de la CLE de **faire remonter au plus tard le vendredi 19 avril 2019**, leurs observations.

- **Le 25/06/2019** :

Suite aux remarques reçues des membres de la CLE, une nouvelle version du SAGE Dropt a été présentée le 25/06/2019 pour validation.

La règle n°1 « Réserver les nappes captives déficitaires à l'alimentation en eau potable » est validée.

La règle n° 2 « réduire le phénomène d'érosion sur le SAGE Dropt et son impact sur les milieux aquatiques » est adoptée mais nécessite d'être retravaillée en comité restreint.

La règle n° 3 « protéger les zones humides du SAGE Dropt » n'est pas adoptée lors du vote.

Le président souhaite connaître la position de la CLE sur le projet de SAGE Dropt.

Le projet de SAGE n'a pas été pas validé (23 abstentions, 0 contre, 11 pour) et sera retravaillé notamment par une réunion du bureau de la CLE (le 11/09/2019).

- **Le 15/10/2019** :

Suite à la réunion de bureau de la CLE, il a été décidé de présenter la nouvelle version du SAGE Dropt le 15/10/2019, ce qui a permis de trouver un consensus.

La Commission Locale du Dropt (CLD à la majorité des membres présents a décidé de valider le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Dropt, de son règlement et l'évaluation environnementale » :

Vote contre : 0

Abstention : 7

- DUPHIL Dominique (Fédération Départementale des ass agréés pêche et protection milieu aquatique 33),
- BESSE Jacky (Départementale des ass agréés pêche et protection milieu aquatique 24),
- LARTIGUE Alain (Fédération départementale des asso agréées pêche et protection milieu aquatique 47),
- M. le Préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne – DREAL Occitanie a donné pouvoir à Côme DURAND,
- SEPANSO, M. LAGORCE Daniel a donné pouvoir à la Fédération Départementale des ass agréés pêche et protection milieu aquatique 33,
- DURAND Côme (DREAL Nouvelle Aquitaine),
- GARAT Joana (AFB).

Vote pour : 34

(3) SAGE Dropt : consultation administrative du SAGE Dropt

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a donné un avis favorable pour engager les consultations administratives lors de la séance plénière du 15 octobre 2019.

Ces consultations se déroulent **pendant 4 mois à compter du 15 novembre 2019, soit jusqu'au 15 mars 2020**. Elles sont organisées en application des articles R212-38 et 39 du Code de l'environnement. Les structures concernées seront averties par mail et par courrier.

Cette étape permet de recueillir les avis et remarques éventuelles. Les avis recueillis seront analysés par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et feront l'objet le cas échéant de propositions, de modifications du projet de SAGE.

Ces avis seront consignés dans un rapport de consultation des assemblées.

Tout avis sera réputé favorable s'il n'intervient pas dans ce délai de 4 mois. Les avis recueillis seront joints au dossier d'enquête publique sur le projet de SAGE.

LE CALENDRIER GLOBAL DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE SAGE

Ces consultations administratives sur le projet du SAGE s'inscrivent dans un dispositif plus large :

- **04 juillet 2019 : Réunion plénière de la CLE**

- Examen du projet de SAGE

- **11 septembre 2019 : Bureau de la CLE**

- Examen du projet de SAGE modifié suite à la dernière CLE
- Avis favorable du Bureau pour présenter le projet de SAGE à la CLE

- **15 octobre 2019 : Réunion plénière de la CLE**

- Examen du projet de SAGE pour lancement des consultations et de l'enquête publique : avis favorable

- **du 15 novembre 2019 au 15 mars 2020: consultations administratives pendant 4 mois**

- Collectivités territoriales et leurs groupements compétents, chambres consulaires
- Comité de bassin, Comités de gestion des poissons migrateurs

Les avis sont à transmettre par courrier à l'adresse suivante :

EPIDROPT 23 avenue de la bastide 24500 EYMET

ou par mail: epidropt@orange.fr

Les documents sont téléchargeables sur le site Internet d'Epidropt via le lien suivant :

<http://www.epidropt.fr/fr/actualite/article/projet-de-sage-dropt-con.html>

- le rapport de présentation du projet de SAGE Dropt
 - le PAGD du SAGE Dropt validé soumis à la consultation
 - le Règlement du SAGE Dropt validé soumis à la consultation
 - l'Evaluation environnementale validée par la CLE soumis à l'autorité environnementale.
-
- la délibération de la CLE du 15/10/2019 validant le projet de SAGE
-
- les cartes du PAGD du SAGE Dropt
-
- les cartes du règlement du SAGE Dropt

Le SAGE comporte 4 enjeux (Gestion quantitative, Qualité des eaux, Milieux aquatiques et Gouvernance) qui sont déclinés en 11 objectifs et 51 dispositions pages suivantes :

		Description	Enjeux
		Gestion quantitative	
Objectif I : Améliorer la connaissance			
D	1	Caractériser l'hydrogéologie du bassin	
D	2	Améliorer la connaissance des cours d'eau non réalimentés	
D	3	Fiabiliser la connaissance des prélèvements	
D	4	Evaluer l'impact des retenues individuelles sur les volets quantitatif, qualitatif et milieu	
D	5	Evaluer la répartition des volumes prélevables entre secteurs non réalimentés et réalimentés	
Objectif II : Mettre en adéquation les besoins et les ressources en intégrant les effets du changement climatique			
D	6	Connaître les assolements irrigués	
D	7	Améliorer le suivi de la gestion collective des ressources	
D	8	Rédiger un règlement d'eau des ouvrages de réalimentation	
D	9	Promouvoir les économies d'eau en agriculture	
D	10	Veiller à ce que les projets de retenues ne remettent pas en cause le remplissage des ouvrages collectifs	
D	11	Privilégier le développement de ressources collectives	
D	12	Hiérarchiser les usages sur les nappes captives identifiées comme masses d'eau déficitaires	
R	1	Réserver les nappes captives, identifiées comme masses d'eau déficitaires, à l'alimentation en eau potable	
D	13	Informier et mettre en place des actions d'économie d'eau sur le réseau Eau Potable	
Objectif III : Intégrer les risques inondations et coulées de boues dans les outils d'aménagement			
D	14	Prendre en compte les zones inondables dans les documents d'urbanisme	
D	15	Intégrer le phénomène de ruissellement et le risque de coulées de boues dans les outils d'aménagement du territoire	

		Description	Enjeux	
		<p>Des eaux superficielles de qualité moyenne avec des pollutions diffuses majoritairement d'origine agricole</p> <p>Un impact ponctuel des rejets liés aux infrastructures d'assainissement accentué par la faiblesse des débits d'étiage</p> <p>Des cours d'eau fortement segmentés par la présence d'ouvrages</p> <p>Un aléa érosion hydrique fort à très fort sur certains secteurs, phénomène pouvant être à l'origine de dégradation de la qualité des eaux et de risques de ruissellement, coulées de boues.</p>	<p>Les enjeux sur le volet qualité concernent :</p> <p>La connaissance de la qualité de l'eau des affluents du Dropt et des lacs (grandes retenues)</p> <p>Les pollutions diffuses d'origine agricole</p> <p>L'impact des pollutions ponctuelles en particulier sur cours d'eau avec débit d'étiage faible</p> <p>Les risques sanitaires pour les usages de loisirs</p> <p>L'érosion hydrique des sols</p>	
		Objectif IV : Améliorer la connaissance		
Qualité des eaux	D 16	Mettre en place un suivi complémentaire de la qualité des eaux		
	D 17	Améliorer le suivi qualité des eaux de la nappe alluviale du Dropt		
	D 18	Développer le suivi qualité des plans d'eau de réalimentation		
	D 19	Développer le suivi qualité des eaux de réalimentation		
			Objectif V : Améliorer la qualité des eaux pour atteindre le bon état des masses d'eau	
	D 20	Orienter les pratiques agricoles dans un objectif d'amélioration de la qualité des eaux		
	D 21	Réaliser ou mettre à jour les zonages d'assainissement		
	D 22	Evaluer et réduire l'impact des STEU sur les cours d'eau		
	D 23	Définir ou actualiser les schémas directeurs d'assainissement		
	D 24	Acquérir la connaissance sur les rejets viticoles et limiter leurs impacts		
	D 25	Améliorer la qualité des eaux restituées par les retenues collectives		
	D 26	Améliorer la qualité de l'eau entrant dans les retenues collectives		
	D 27	Assurer une gestion coordonnée des vannages		
			Objectif VI : Réduire le phénomène d'érosion hydrique et son impact sur la qualité des eaux	
	D 28	Identifier et intégrer les zones sensibles à l'érosion dans les documents d'urbanisme		
	D 29	Identifier les éléments du paysage qui contribuent à réduire le risque d'érosion et les protéger dans les documents d'urbanisme		
	D 30	Identifier et promouvoir des actions agricoles visant à réduire l'érosion hydrique		

				Description	Enjeux	
Gouvernance, communication et suivi				Nécessité de mettre en place une gouvernance opérationnelle intégrant tous les enjeux du SAGE Dropt Besoin de mobiliser les acteurs du territoire (des collectivités aux organismes agricoles, ...) autour du SAGE Favoriser les échanges, la transversalité et la cohérence des actions portées par l'ensemble des acteurs	Les enjeux sur le volet gouvernance concernent : La mise en place de la GEMAPI (compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en cohérence avec le SAGE et ses enjeux Le partage et l'intégration des enjeux du SAGE Dropt auprès de tous les acteurs	
		Objectif X : Mettre en œuvre la nouvelle gouvernance liée à la gestion du cycle de l'eau				
		D	44	Conforter le rôle d'EPIDROPT pour la mise en œuvre du SAGE		
		D	45	Veiller à la cohérence entre le SAGE Dropt et les SAGE voisins		
		D	46	Améliorer le partage d'informations au sein de la CLE		
		Objectif XI : Animer, informer et communiquer pour accompagner les acteurs et usagers du bassin Dropt dans la mise en œuvre opérationnelle du SAGE				
		D	47	Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE		
		D	48	Informer et communiquer sur l'eau auprès du public		
		D	49	Communiquer auprès des Aménageurs, Collectivités et acteurs du petit Cycle de l'Eau		
		D	50	Accompagner les porteurs de projets en amont de l'instruction		
D	51	Définir une stratégie agricole cohérente avec les objectifs du SAGE				

(4) Bureau de la CLE

Un bureau élargi s'est déroulé le 11 septembre 2019 afin de partager les **51 dispositions du SAGE Dropt et d'échanger sur l'écriture et l'application des 3 règles du SAGE Dropt** avec les :

- Règle n°1 : Réserver les nappes captives, identifiées comme masses d'eau déficitaires, à l'alimentation en eau potable
- Règle n°2 : Réduire le phénomène d'érosion et son impact sur les milieux aquatiques
- Règle n°3 : Protéger les zones humides

Cette réunion a permis de **trouver un point d'accord** afin de présenter à la CLE un projet de SAGE (PAGD+ règlement) validé par le bureau de la CLE élargi.

(5) Comité technique et rédaction

L'élaboration du projet de SAGE Dropt a fait l'objet de trois comités de rédaction en 2018 (07/11, 27/11 et 11/12) et **deux comités de rédaction en 2019** :

- l'un le 23 janvier 2019 à Agen (DDT 47)
- l'autre le 16 mai 2019 à Agen (DDT 47)

(6) Commissions géographiques

Afin de partager le projet de SAGE et son règlement, **deux commissions géographiques (Dropt amont, Dropt aval) se sont déroulées le 18 avril 2019 l'une à 15 h à la salle des fêtes de Rives, l'autre à 20 h 30 à la salle du foirail à Duras.**

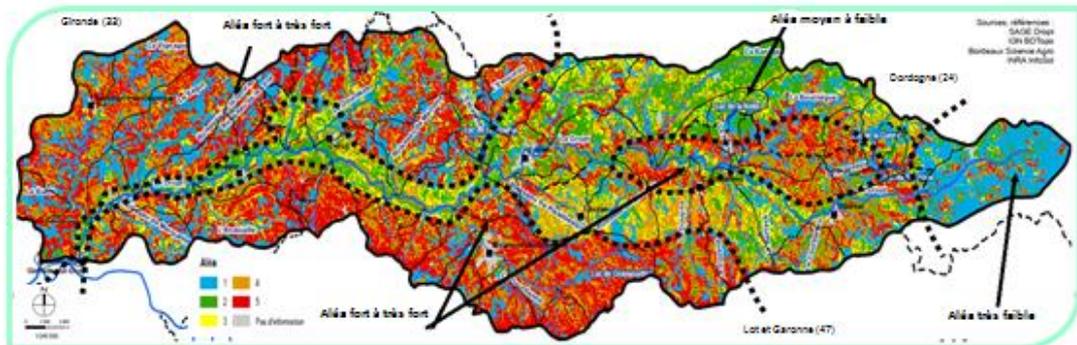
Un compte rendu pour chaque commission a été effectué.

(7) Elaboration de plaquettes sur le SAGE Dropt

Plusieurs plaquettes (cf. pages suivantes) ont été élaborées par l'animateur SAGE Dropt avec l'appui d'un stagiaire :

- L'érosion des sols
- Les zones humides
- L'état des lieux partagé du SAGE Dropt

L'érosion hydrique des sols est un phénomène d'altération de la structure des sols. Il se produit lorsque l'eau ne peut plus s'infiltrer dans le sol et ruisselle, emportant avec elle des particules de terre. Cette érosion dépend de plusieurs facteurs comme la topographie, la météo, la nature et l'occupation du sol.



Carte d'aléas d'érosion des sols sur le bassin versant du Dropt pour un indice de précipitation fort

Des conséquences non négligeables

■ Sur les parcelles:

- Perte de terre de plus ou moins gros volumes en fonction des différents facteurs cités précédemment,
- Perte de matière organique et de substances fertilisantes,
- Perte de rendement, recouvrement et arrachage des semis, voire destruction totale des jeunes cultures,
- Formation de rigoles et ravines plus ou moins profondes,
- À long terme : la stérilité des sols augmente, le volume de terre et de nutriments disponibles pour les racines diminue et réduit la capacité au champ de la parcelle.



Comblement de fossé et dégâts sur cultures



Dépôt boueux sur fossé et voirie

■ Sur les cours d'eau

- Envasement des cours d'eau,
- Destruction d'écosystèmes,
- Apport de matière organique, ~~provoquant~~ diminution de l'oxygène,
- Dégradation de la qualité de l'eau par la ~~présence~~ présence potentielle de pesticides et/ou engrais chimiques dans les terres érodées.

■ Sur la voirie

- Comblement des fossés,
- Inondations des routes (dépôts boueux),
- Incidences financières pour les collectivités concernées (curage...).

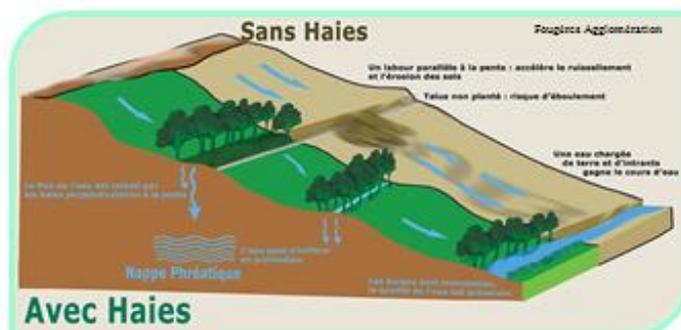
Réduire l'érosion, c'est possible

■ Les couverts végétaux :

Une pratique de plus en plus présente depuis une dizaine d'années du fait de ses multiples avantages agronomiques. Parmi ceux-ci, le fait d'augmenter la capacité d'absorption et d'infiltration des sols, notamment lorsqu'ils sont saturés.
De plus, les couverts permettent une structuration et un maintien solide des sols.

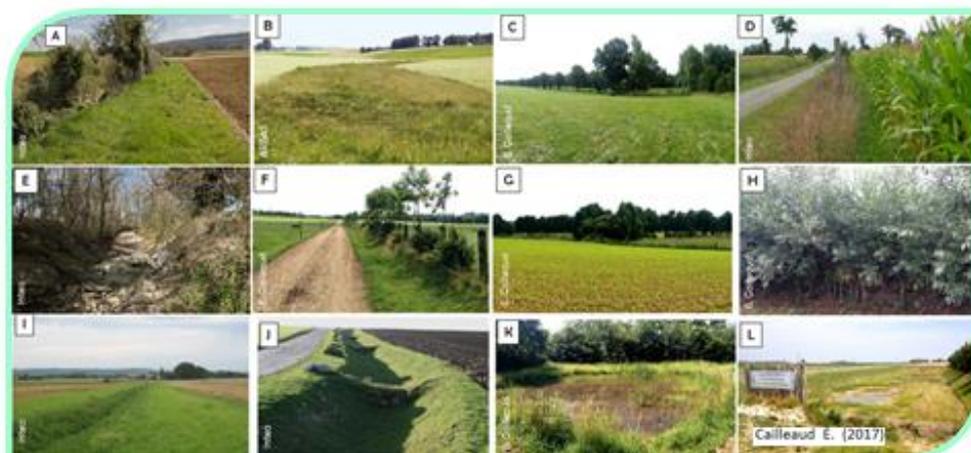
En effet, l'érosion est un phénomène naturel mais **très fortement accentué** par les pratiques agricoles notamment la mise à nu des terres lors de l'interculture.

Il faut donc **réadapter** certaines techniques culturales lorsque les parcelles se situent dans des zones à fort risque d'érosion.



Les pierres qui remontent naturellement dans les champs = providence ! C'est la terre qui s'en va !

Repenser l'aménagement des parcelles : Il semble important aujourd'hui de restructurer les parcelles et leur découpage sans trop de contraintes techniques pour les exploitants. Dans l'idée d'un redécoupage des parcelles, celui-ci serait accompagné d'aménagements antérosifs comme des haies sur talus, ou des fossés couplés à des bandes enherbées.



■ **Les dispositifs tampon** : A : bande tampon en bord de cours d'eau ou fossé / B : chenal enherbé / C : prairie sur un versant associée à une haie au niveau de la ceinture de bas-fond / D : bordure de champ étroite à l'interface entre parcelle cultivée et voirie / E : ripisylvie (de part et d'autre d'un cours d'eau ou fossé) / F : haie sur talus le long d'un chemin en milieu de pente / G : bosquet / H : fascine de bois vivant / I : fossé enherbé / J : fossé à redents / K : mare / L : zone tampon humide artificielle (ZTHA).

Contact: Stéphane JARLETON : tech.droit@orange.fr

Tel : 06 31 73 64 20

Réglementairement parlant, d'après l'article L.211-1 du Code de l'environnement :

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

D'après l'**inventaire du Conservatoire des Espaces Naturels** réalisé dans les départements du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, le bassin versant du Dropt rassemble **2 293 ha de zones humides** :

- 58 % en prairies humides (mégaphorbiaies),
- 16 % en forêts,
- 16 % en lacs, étangs et mares,
- 10 % en cultures et



La Fritillaire pintade, plante d'intérêt patrimonial élevé

Pendant les 40 dernières années, les zones humides ont subi un fort abattement au profit des terres agricoles cultivées. Pourtant la **préservation de ces espaces constitue un enjeu majeur**. Cela passe par leur **intégration dans les documents d'urbanisme**, avec pour but de **concilier le développement du territoire, et les espaces naturels** ; tout en bénéficiant des nombreux **avantages écologiques et économiques des zones humides** :

- Elles jouent un rôle dans la problématique **d'érosion des berges** (maintien mécanique) mais aussi dans **l'atténuation des inondations** puisqu'elles ont une **forte capacité d'infiltration et de stockage de l'eau**. Pendant la période hivernale, les zones humides se chargent en eau et la restituent à la rivière en période de basses eaux, elles sont donc **importantes pour le soutien de l'étiage**.

- Elles tiennent un rôle de **zone tampon** entre les activités anthropiques et la rivière. C'est une **arme efficace pour le traitement des pollutions diffuses**. En effet, ce type d'écosystème très riche en plantes, macro et microorganismes permet une réelle épuration des eaux, grâce à la **phytoépuration**, qui réduit notamment les nitrates et phosphates. Mais aussi, grâce aux mécanismes de **biodégradation** des microorganismes qui consomment les matières organiques retenues mécaniquement par les plantes. En bref, **les polluants sont retenus, stockés puis dégradés/consommés**. L'eau épurée rejoint ensuite le cours d'eau.



Prairies à juncs, typique des zones humides

... mais aussi de quantité



Un état des lieux partagé

Une ressource multifisage

1) L'irrigation agricole avec 10 518 ha de surfaces irriguées, soit 7,8 % du bassin versant, 95 % des volumes utilisés proviennent des eaux superficielles.

Dont 50 % issus de masses d'eau connectées au réseau hydrographique (retenues d'eau). Et 50 % issus de lacs et autres plans d'eau déconnectés du réseau.

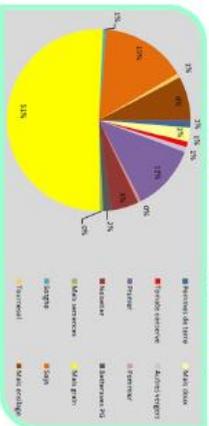
2) Le Plan de Gestion des Etiages (PGE) permet un partage de la ressource en eau entre les différents usages vis-à-vis du fonctionnement des écosystèmes aquatiques, avec les règles suivantes :

- 70 % du volume utile (volume total de la retenue moins le volume du colmat) pour l'irrigation des cultures.

- Les 30 % restants sont dédiés au soutien de l'étiage : pour maintenir un débit objectif de 320 l/s à Louders, permettant de satisfaire l'ensemble des usages (8 années sur 10) et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Sur le bassin versant du Dropt, la plupart des cours d'eau non réajustés subissent des étiages sévères allant jusqu'à l'assec.

Répartition des besoins en eau par types de cultures sur le BV Dropt en Lot-et-Garonne (source bilan de campagne 2016 DDT47)



Le lac du Lescouroux

Un mot sur l'eau potable

- 84 % de la ressource issue des nappes captives (nappes d'eau souterraines protégées entre deux couches imperméables).

La nappe de l'Éocène inférieur au moyen constitue une ressource stratégique incontournable notamment en Gironde, mais également dans l'ouest Lot-et-Garonne et le sud-ouest Dordogne. Cette nappe de très bonne qualité est fortement exploitée entre autre par la métropole bordelaise, soit une baisse de niveau de 35 m en 60 ans et environ 5 m sur les 15 dernières années (état quantitatif mouvais). Cette ressource souterraine très fragile, mérite une attention particulière surtout de la part des bénéficiaires situés en bordure de nappe comme le secteur du Bergeracois.

- 16 % des nappes dites "de source" : 3 captages sur le bassin : la source de Labrorme, la source de Fontet, le captage d'Eyrols.

Le Dropt



Le bassin versant du Dropt c'est :

Un territoire regroupant l'intégralité des eaux qui convergent vers un même exutoire, le Dropt.

S'étend sur 3 départements : la Dordogne (24), le Lot-et-Garonne (47) et la Gironde (33).

Une superficie de 1 341 km² dont 66 % de surfaces agricoles déclarées.

Le cours d'eau du Dropt c'est :

Un affluent rive droite de la Garonne.

Un régime hydrographique de type pluvial.

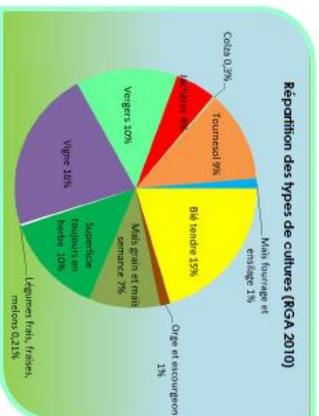
132 km, de la source située à Caprot (24), jusqu'à la commune de Caudrot (33), où il se jette dans la Garonne.

Un débit moyen faible de 5,3 m³/s alors qu'une pente moyenne de 1,3 ‰ caractéristique des cours d'eau dit "de plaines".

430 km d'affluents et sous-affluents.

5 retenues de réajustement pour un volume total de 15,42 Mm³ (Brossou, Garne, Nèthe, Groussettes, Lescouroux).

Répartition des types de cultures (RGA 2010)



Contact : Stéphane Jarletton : tech.dropt@orange.fr

Tel : 06 31 73 64 20



L'eau du bassin c'est une question de qualité...

Un paramètre primordial, l'oxygène

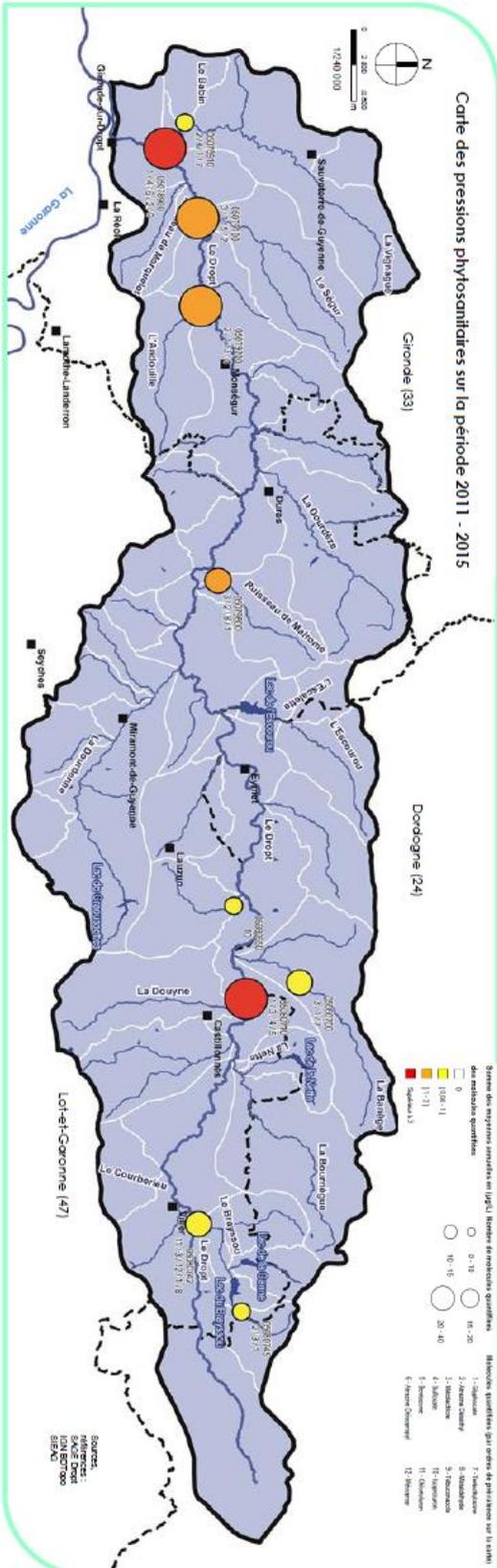
L'oxygène est un élément essentiel à la vie et au maintien des écosystèmes aquatiques. En effet, une trop faible concentration d'oxygène dans le milieu entraine l'asphyxie des écosystèmes et la mort des espèces, c'est l'eutrophication. Ainsi, les stations du Marquetot, de l'Andouille, de Loccalège et du Comberieu sont toutes de qualité médiocre, soit, des teneurs inférieures à 6 mg O₂ / l (lun à octobre) corréliées à des très faibles débits. Outre le débit, ces cours d'eau ont subi d'importantes interventions anthropiques, sur la morphologie des cours d'eau telles que la rectification, le recadrage et la mise en place d'ouvrages. Certains ouvrages colent la ligne d'eau, et ralentissent les écoulements. Les eaux stagnantes se réchauffent plus rapidement, diminuant ainsi la solubilité et donc la concentration en oxygène dissous dans le milieu. Egalement, une forte présence de matières organiques en suspension contribue à appauvrir l'O₂ dissous.

Une pollution diffuse

La réduction des pollutions diffuses, représente un enjeu majeur pour répondre aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) à l'horizon 2021. L'Etat des lieux du SAGE Dropt a permis d'illustrer les pollutions diffuses du bassin versant, qui sont à l'origine de perturbations, autant pour les usages de l'eau, en particulier l'Alimentation en Eau Potable (AEP), que pour l'équilibre des milieux aquatiques.

De 2011 à 2015, les stations de la Vignogue et du Dropt au niveau de Castillonès, présentent une moyenne annuelle supérieure à 3 µg/l avec un "cocktail" de 20 à 40 molécules différents. Egalement, les stations sur l'Andouille, le Molliem et le Dropt à Loubens ont des valeurs moyennes annuelles entre 1 et 3 µg/l.

En effet, certaines molécules comme l'atrazine et le metolachlor, toutes deux des herbicides, sont très difficilement dégradables. Malgré leur interdiction en 2003, on retrouve encore des traces accumulées dans les sols et les retenues depuis les années 60. On peut également mentionner leur forte toxicité chronique sur les milieux aquatiques et la santé humaine.

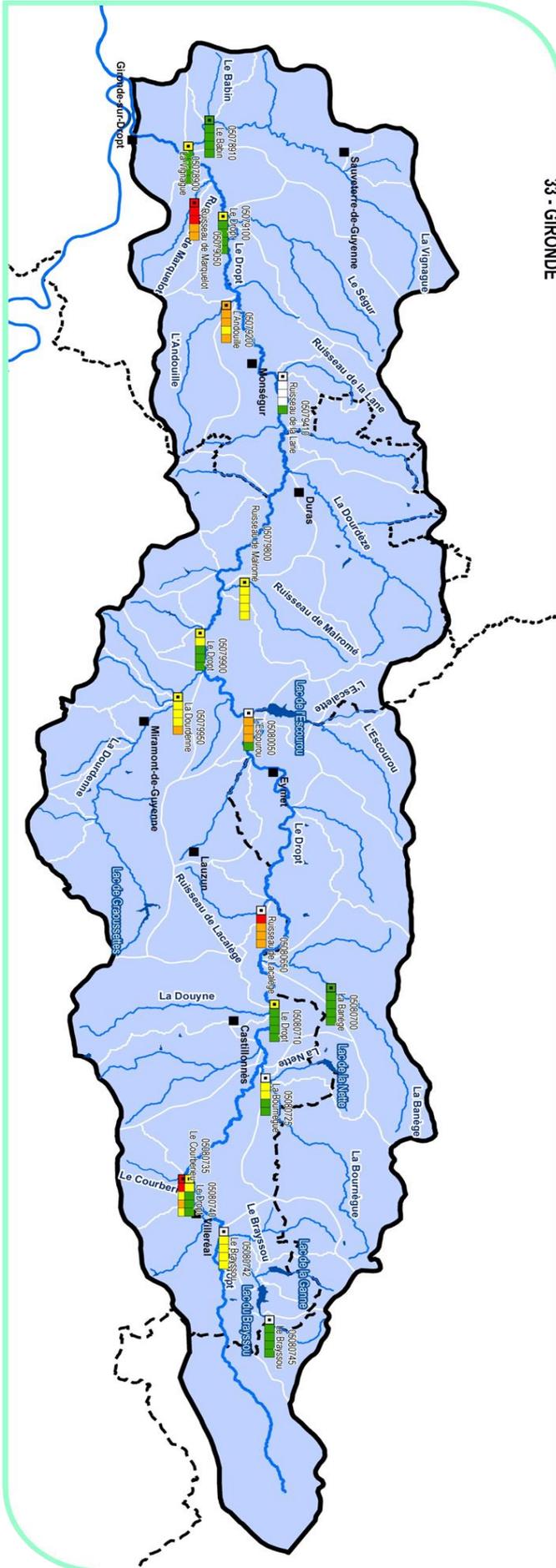


Les retenues, des avantages et des inconvénients

La création de retenues sur les cours d'eau représente une solution efficace dans le maintien des débits en aval en période d'étiage (période de l'année où les débits sont les plus faibles), et donc la réduction de ce phénomène d'eutrophication. De plus, elles permettent l'installation d'écosystèmes riches en biodiversité et sont un vrai refuge pour de multiples espèces sauvages.

Néanmoins, ces retenues restent des réserves d'eau en travers de cours d'eau, ce qui peut engendrer des discontinuités hydrauliques en aval. De plus, l'eau y est stagnante, donc il y a risque d'eutrophication. Les retenues agissent comme des décanters, ce qui provoque une accumulation de sédiments (envasement), un stockage d'événements polluants (pesticides, métaux lourds...), et un fort dépôt de matières organiques. Souvent, l'eau relâchée pour le soutien de l'étiage est issue du fond du bassin entraînant avec elle une partie de ces éléments décaisés, d'où la mise en place de prises d'eau étagées, sur les bacs du Boyssou et des Craussettes, pour améliorer la qualité de l'eau restituée.





(8) Réunions Plans Locaux d'Urbanisme

Le projet de SAGE a été transmis à toutes les communes et Communautés de Communes le 08 avril 2019 pour avis avec l'ensemble des communautés de communes du bassin versant du Dropt en attirant leur attention notamment sur le volet urbanisme. Plusieurs échanges téléphoniques se sont déroulés avec les Communautés de Communes intéressées.

L'animateur SAGE a participé aux diverses réunions des Plans locaux d'urbanisme en cours sur le territoire et a mis un avis pour les PLUI suivants :

- **Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Haut Agenais Périgord le 16/04/2019 (sera approuvé fin février 2020)**
- **Plan local d'urbanisme de la commune de Duras (le 05/04/2019 avec rencontre avec Mme le Maire)**

D'autres PLUI sont en cours et ont fait l'objet de nombreuses réunions :

- **Plan local d'urbanisme intercommunal Communauté de communes Bastide Dordogne Périgord (le 22/01/2019)**
- **Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Réolais en Sud Gironde (le 07/11/2019, inventaire complémentaire zones humides sur les zones AU)**
- **Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Pays Foyen (le 11/07/2019)**
- **Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Portes Sud Périgord (le 27/03, le 11/04, le 13/04 à Plaisance, le 30/07 avec le président de la CDC, le 22/10/19)**

e) Glossaire SAGE

A la demande du président de la CLE, un lexique avait été élaboré par l'animateur SAGE en 2015, ce glossaire a été validé par la CLE du 17/02/2017 et la

liste des abréviations du PAGD et son règlement a été validé par la CLE du 15/10/2019.

f) Film de promotion de la continuité écologique

Le comité syndical du Syndicat Mixte du Dropt aval a décidé de réaliser un film visant à promouvoir les travaux de continuité écologique du seuil de Casseuil. Celui-ci sera dans la continuité du film « le voyage de Laura ».

PIXIMOVIE est en charge d'élaborer ce film de promotion des travaux, qui permettra de sensibiliser les scolaires, les riverains et les élus de la vallée du Dropt aux problématiques de continuité écologique.

5. GEMAPI : Validation des nouveaux statuts d'Epidropt

L'évolution du syndicat mixte Epidropt vers un statut EPAGE, entrainera la création d'un syndicat unique sur le bassin versant du Dropt avec les affluents de Garonne.

La représentativité de ces syndicats sera conservée par la constitution de 3 commissions territoriales (Dropt amont, Dropt médian, Dropt girondin) qui organiseront chaque année le programme de travaux sur leur territoire.

L'animateur SAGE a élaboré un projet de statuts d'Epidropt avec un règlement intérieur pour les 3 commissions territoriales : Dropt aval, Dropt amont et Vignague qui remplaceront les 2 syndicats de rivière : Syndicat Mixte du Dropt aval et Syndicat Mixte du Dropt amont.

Une réunion s'est déroulée le jeudi 14 mars avec les 2 préfectures (Dordogne et Lot et Garonne) pour échanger sur les statuts et les différentes étapes nécessaires à l'aboutissement d'une structure unique au 1^{er} janvier 2021.

Le projet de statuts a été envoyé par courrier à chaque président des 3 départements le 28/03/2019.

Un mail a été envoyé aux responsables de services des 3 départements le 29/03/2019 afin qu'ils puissent faire remonter leurs remarques au plus tard le 05/04/2019.

Un mail de relance a été envoyé mi-mai à chaque président de département.

A ce jour, nous n'avons pas eu de retour des 3 départements, ni des services de l'Etat sur la procédure à mettre en œuvre pour l'aboutissement d'une structure unique au 1er janvier 2020.

Une réunion avec les 3 départements est programmée le 31/01/2020 pour finaliser le contenu des statuts.

6. GEMAPI : Changement de statuts des syndicats de rivière

Le Syndicat Intercommunal du Dropt Amont et le syndicat mixte du Dropt aval devaient donc mettre en conformité leurs statuts avec le nouveau périmètre du syndicat et les nouvelles compétences GEMAPI et hors GEMAPI.

L'animateur SAGE a effectué la modification des statuts pour le compte des 2 syndicats de rivière.

Les Communes et Communautés de communes ont été consultées (3 mois de consultation) au cours du premier trimestre 2018.

Pour le **Syndicat Mixte du Dropt amont**, la modification des statuts avec la compétence GEMAPI et les missions hors GEMAPI a été arrêtée **par les 2 préfets le 10 avril 2018 pour le préfet de la Dordogne et le 18 avril 2018 pour le préfet de Lot et Garonne.**

Pour le **Syndicat Mixte du Dropt aval**, la modification des statuts avec la compétence GEMAPI et les missions hors GEMAPI a fait l'objet d'un arrêté interpréfectoral signé **par les 3 préfets le 27 février 2019 pour la Dordogne, le 4 mars 2019 pour le Lot et Garonne et le 11 mars 2019 pour la Gironde.**

Cette étape reste transitoire dans l'attente d'une structure unique avec EPIDROPT.

7. Etude de définition de la Maison de la rivière

Un bâtiment privé de 300 m² au sol, situé au bord du Dropt à Eymet, a été acheté par le syndicat EPIDROPT (montant d'achat 35 000 €) pour réaliser une Maison de la rivière et implanter les locaux administratifs.

Le lancement de l'étude de définition du projet de maison de la rivière s'est déroulé le lundi 17 décembre 2018 à Eymet avec le COPIL et le bureau d'étude Au Fil du Temps.

En parallèle, l'architecte a réalisé une esquisse architecturale.

Ces études bénéficient d'un plan de financement avec 80 % de subventions (Fonds LEADER du Pays du Grand Bergeracois) qui a été présenté au GAL Bergeracois le 10/07/2018.



Plusieurs réunions de travail se sont déroulées avec l'architecte, le bureau d'études Au fil du temps, Epidropt, l'Office de tourisme Portes Sud Périgord et la mairie d'Eymet pour affiner les plans du bâtiment. (le 23/03/2019, le 03/04/2019, le 03/10/2019, le 21/11/2019, le 26/11/2019, le 05/12/2019.

Il ressort la proposition suivante :



Elévation nord
1 : 200



Elévation est
1 : 200



Elévation sud
1 : 200



Elévation ouest
1 : 200



Architectes associés

19/614

03

MAITRE D'OEUVRE : SCAPA Architectes Associés - 2 ZA Vallade Nord
24100 BERGERAC - T. 05 53 63 36 36 - scapa@scapa.archi

MAITRE D'OUVRAGE : EPIDROPT
ZA de la Brisse - 47800 MIRAMONT de GUYENNE

Réhabilitation d'un bâtiment existant en locaux administratifs
Elévations

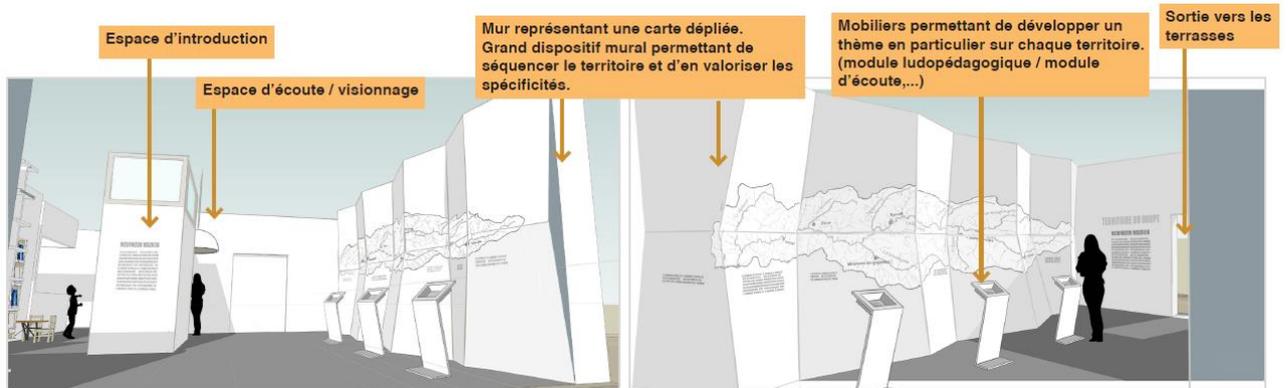
ECH : 1/200°

1.1. Esquisse volumétrique extérieure du bâtiment.



Aménagement des espaces de visite

1.7 L'espace scénographique intérieur : vues d'ambiance



Espace visionnage



Espace d'écoute



Modules ludiques



Ecrans intégrés



Espace dédié aux enfants



Mobilier à tiroirs

27

1.7 L'espace scénographique intérieur : inspirations



Maquette ludique



Meuble ludique



Détourner des objets



Jouer avec la hauteur



Intégrer de l'objet dans l'exposition



Mur des paysages



Grands visuels muraux



Création d'une ambiance intérieure

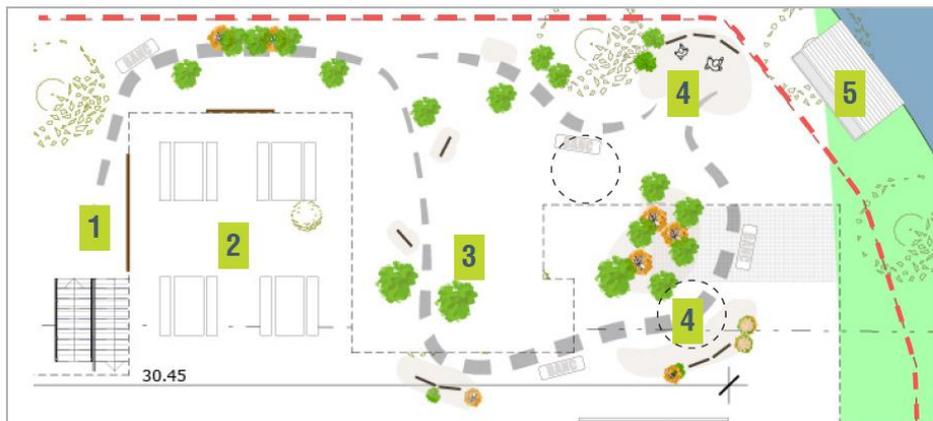
Aménagement des espaces de visite

1.9 L'espace scénographique extérieur : le jardin

- 1** Espace introductif à la thématique Dropt nature et secret
- 2** Espace détente/repas individuel et groupe sous espace couvert et étanche
- 3** «Parlez-moi du Dropt» témoignages et anecdotes autour du Dropt

- 4** - Des milieux naturels à découvrir (faune, flore,...)
- Les zones humides : des milieux à préserver
- La rivière : assurer la continuité écologique
- 5** Plateforme détente sur les berges

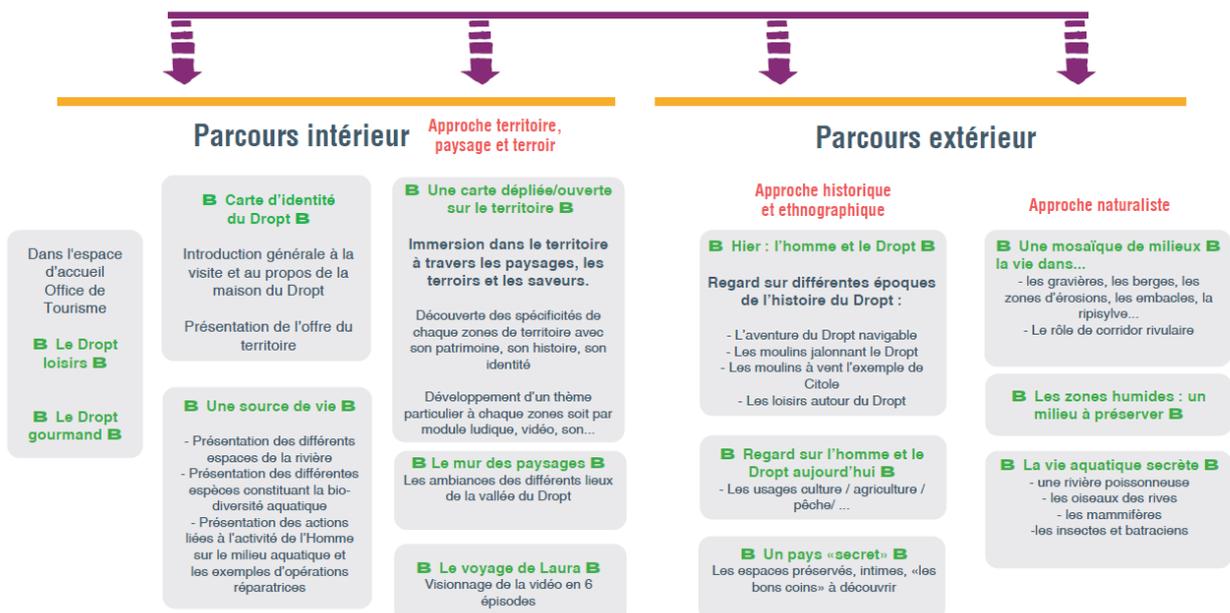
CLOTURE



Aménagement des espaces de visite

1.4 Le principe du parcours de visite

Un parcours de visite en 4 temps



Aménagement des espaces de visite

1.9 L'espace scénographique extérieur (le jardin) : inspirations



Espace détente au bord de l'eau



Espace détente d'observation



Cloture acier évoquant le végétal



Cloture bois traditionnelle



Espace détente et immersion



Evoquer la faune en découpe acier



Des zones d'interprétation



Des bancs d'écoute ou de visuels



Borne faune en acier

34

Le scénario de valorisation et d'animation avec l'Office du tourisme Portes Sud Périgord (phase 2) a été présenté à l'Office de Tourisme le 05/12/2019.

Il reste à terminer la phase 3 qui consiste à élaborer le programme architectural et de la scénographie suite à la validation du scénario avec l'Office de Tourisme. Cette phase prévue au cours du 1^{er} trimestre 2020 permettra de définir l'organisation de la vie de la Maison du Dropt et l'estimation de ses coûts de fonctionnement et de gestion.

Le lancement de la maîtrise d'œuvre avec le projet scénographique n'a pas été effectué car l'étude de définition de la maison de la rivière se terminera au premier trimestre 2020.

8. Site internet EPIDROPT et articles de presse

Le site Internet a été réalisé par l'animateur SAGE avec l'appui du Centre de Gestion du Lot et Garonne.

Le site Internet est consultable via le lien suivant :

<http://www.epidropt.fr/>

L'animateur SAGE a actualisé le site Internet au cours de l'année 2019 avec de nombreuses actualités avec notamment le SAGE Dropt – Consultations administratives,

Plusieurs articles de presse ont été diffusés au sujet de la validation par la CLE du SAGE Dropt le 15/10/2019 (diffusion sur le Sud-Ouest, le républicain...) et la consultation administrative de 4 mois.

9. Plan de gestion du barrage du Brayssou :

EPIDROPT a réalisé une rehausse de 80 cm de la ligne d'eau pour le Brayssou soit 450 000 m³ supplémentaire.

Dans le cadre des mesures compensatoires, un plan de gestion a été mis en place pour le suivi des milieux et espèces.

a) Plan de gestion du lac du Brayssou

Conformément à l'arrêté de dérogation d'espèces protégées, Epidropt a mandaté le bureau d'étude Biotope pour la réalisation du Plan de Gestion du Brayssou.

Deux sites ont été choisis pour la mise en œuvre de ces mesures à proximité immédiate du lac de Brayssou. Le premier est localisé sur les coteaux calcaires situés au nord du lac, le second au sein d'une prairie humide au niveau de la queue du lac.

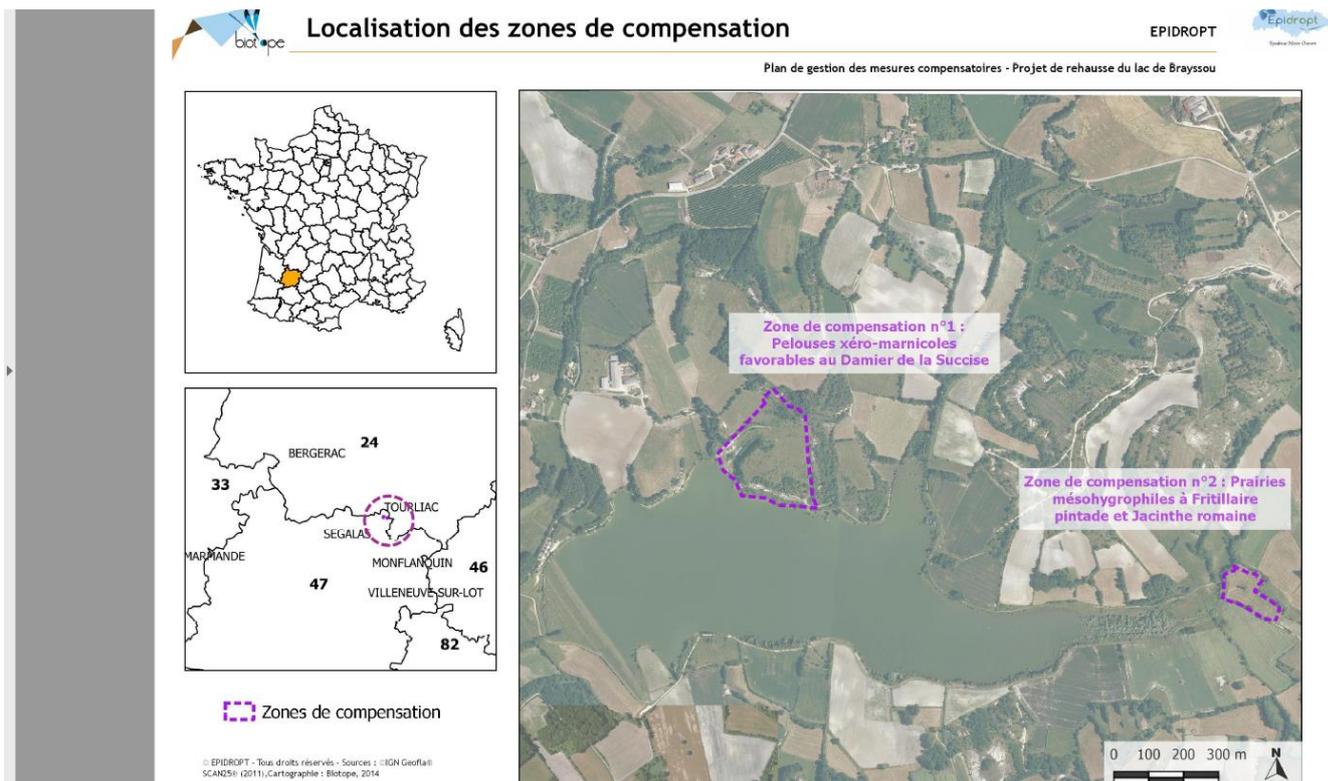
L'objectif du plan de gestion est de proposer des modalités de gestion adaptées au sein de ces parcelles de manière à améliorer la qualité des habitats présents pour les espèces concernées par la compensation à savoir :

- Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) : espèce « parapluie » des milieux ouverts et semi-ouverts ;

- Jacinthe romaine (*Bellevalia romana*) ;

- Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*).

Par ailleurs, des suivis relatifs aux espèces d'amphibiens, des zones humides et de l'avifaune sont également prévus pendant 25 ans afin d'évaluer l'influence de la rehausse du niveau des eaux et des nouveaux cheminements sur le cycle biologique de ces espèces.



Les objectifs du plan de gestion sont les suivants :

- **Fauche extensive des Pelouses xéro-marnicoles** favorables au Damier de la Succise

- **Pâturage extensif**

- **Débroussaillage**

- **Mise en place d'hibernaculum**

En parallèle, un suivi du Damier de la Succise, des amphibiens, de l'avifaune et de flore patrimoniale avec ses habitats sera effectué avec une certaine fréquence.

Les actions prévues sur le site de compensation n°1 du lac du Brayssou : pelouses xéro-marnicoles, ont été effectuées en régie. Ainsi, avec l'aide des 1ères GMNF de lycée du Cluzeau à Sigoulès, les actions N+ 1 du plan de gestion sont effectuées. La

disponibilité de cette main d'œuvre importante, nous a permis de réaliser l'ensemble des travaux de fauche, de débroussaillage, d'export de fauche et de création des hibernaculums de manière manuelle, afin d'éviter le tassement des sols par des engins mécaniques. Les actions à mener dans les prochaines années concernent des surfaces bien moindres et des travaux plus facilement réalisables. Très intéressé par ces chantiers écoles sur cette thématique, le lycée du Cluzeau, et sa filière GMNF, se montre déjà intéressé pour collaborer aux travaux de l'année N+2 en octobre 2020.



Photos : Réouverture des prairies xéro-marnicoles

Légende

- Zone de compensation n°1
- Localisation des actions de gestion
- Abattage des pins en n+0
- Bosquet à conserver
- Débroussaillage en n+0
- Secteur 1 : Fauche en n0 / n+3 / n+6
- Secteur 2 : Fauche en n1 / n+4 / n+7
- Secteur 3 : Fauche en n+2 / n+5 / n+8

N.B : Après ouverture du milieu il est tout à fait possible d'envisager en remplacement des travaux de fauche la mise en place d'un pâturage extensif ovin.

Dans ce cas une rotation parcelaire est également à mettre en place avec un maximum des 2/3 de la surface utilisée pour la pâture par an.



© EPIDROPT - Tous droits réservés - Sources : IGN GeoPortail (2011), Cartographie - Biotope, 2017

Carte de localisation des actions de gestions sur les pelouses xéro-marnicoles du lac du Brayssou



Légende

- Zone de compensation n°1
- Localisation des actions de gestion
- Abattage des pins en n+0
- Bosquet à conserver
- Débroussaillage en n+0
- Secteur 1 : Fauche en n0 / n+3 / n+6
- Secteur 2 : Fauche en n1 / n+4 / n+7
- Secteur 3 : Fauche en n+2 / n+5 / n+8

N.B : Après ouverture du milieu il est tout à fait possible d'envisager en remplacement des travaux de fauche la mise en place d'un pâturage extensif ovins.

Dans ce cas une rotation parcellaire est également à mettre en place avec un maximum des 2/3 de la surface utilisée pour la pâture par an.

© EPIDROPT - Tous droits réservés - Sources : ©IGN GeoFrance
ORTHOS® (2011), Cartographie : Biotope, 2017



Une réunion de présentation du suivi et du plan de gestion se déroulera courant 1^{er} trimestre 2020 avec les services de l'Etat (DDT 47 et DREAL), les élus d'Epidropt concernés.

3 Conclusion

Les suivis réalisés en 2019 ont permis d'avoir un aperçu des premiers résultats sur les différents groupes taxonomiques concernés par les modalités de suivis des mesures compensatoires.

- Concernant le Damier de la Succise, les résultats ne permettent pas pour le moment de mettre en évidence un impact bénéfique des modalités de gestion sur la population présente. L'espèce se maintient néanmoins très bien sur et en dehors de la zone de compensation. Un suivi sur le long terme est nécessaire pour mettre en évidence les effets positifs de la gestion mise en œuvre.
- Concernant l'avifaune, les résultats sont globalement similaires entre 2018 et 2019. La diversité faunistique pour le cortège des milieux ouverts et semi-ouverts est identique sur ces deux années. Concernant les espèces nicheuses patrimoniales, Alouette lulu, Bondrée apivore, Elanion blanc, Petit-duc scops n'ont pas été réobservés en 2019 alors qu'elles l'avaient été en 2018. À noter également que plusieurs espèces signalées nicheuses en 2015 et non revue en 2018 auront pu être à nouveau observées en 2019 (Martin pêcheur d'Europe, Martinet noir, Verdier d'Europe et Pie bavarde). Seuls le Roitelet à triple bandeau, le Faucon crécerelle et l'Effraie des clochers n'ont pas été revus en 2019. Un suivi sur le long terme est nécessaire pour permettre d'apporter des éléments de réponses plus pertinents sur l'évolution du cortège aviaire au sein du site (et les éventuels effets favorables du réseau de haies sur le pourtour du lac).
- Les opérations de gestion mises en œuvre sur la parcelle de compensation de Brayssou mettent en évidence une régression des surfaces occupées par les fourrés ligneux haut par des fourrés herbacés bas. Aucun changement n'est à signaler sur la seconde zone de compensation au niveau de la queue du lac (parcelle de Mme KEMPT). Sur le site d'Issigeac, les travaux ont entraîné destruction des habitats sur la partie ouest du site du fait de l'implantation d'un aménagement paysager (mares, cheminements, etc.). Cette prairie mésohygrophile, située hors zone de compensation abritait une population de Jacinthe romaine. Les travaux de gestion visant à contenir de développement des fourrés ligneux sur la parcelle se trouvant à l'est du site (zone de compensation d'Issigeac), a permis d'améliorer l'état de conservation de cette prairie mésohygrophile qui abrite une population importante de Jacinthe romaine.
- Les prospections mises en œuvre en 2019 montrent une baisse non significative des populations que cela soit sur le site d'Issigeac ou celui de Brayssou. Ces baisses sont consécutives à des passages tardifs qui n'ont probablement pas permis un décompte optimal du nombre d'individus de ces deux espèces. Un suivi sur le long terme permettra d'apporter des éléments de réponses plus pertinents sur l'évolution des populations de la Jacinthe romaine et de la Fritillaire pintade sur ces deux sites.

Les suivis prévus sur 2020 permettront normalement de mettre en évidence les premiers effets bénéfiques des travaux de gestion mis en œuvre en 2018 sur l'ensemble des sites compensatoires.

b) Suivi de la qualité des eaux des barrages du Brayssou, des Graussettes, du Lescourroux, de la Nette

Dans le cadre du projet de rehausse des retenues, les services de l'Etat avaient demandé qu'un suivi de la qualité des eaux soit effectué en amont et en aval des barrages du Brayssou et des Graussettes et sur la conduite de restitution au lieu-dit Coutaloux.

Ce suivi a été effectué par le Département de Lot et Garonne en 2019.

En parallèle, le nouveau contrat DSP signé **le 15 mars 2019 pour une durée de 14 années et 9.5 mois**, a permis la mise en place d'**un suivi de la qualité des eaux de restitution pour le Brayssou, le Lescourroux et la Nette**.

Dans le cadre de ce nouveau contrat relatif à la gestion des 5 barrages (délégataire CACG), il a été mis en place depuis 2019 un suivi de la qualité des eaux restituées par les barrages sur les 7 paramètres déclinés dans le tableau suivant :

Paramètres suivis	Lieux de mesures		Périodicité
	Systématique	Supplémentaires (stations aval)	Modulation temporelle
Température	Station S1. Pied de barrage.	Stations S2 et S3. Le suivi de ces stations dépendra des valeurs relevées en pied de barrage.	Les prélèvements seront organisés de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Tournée 0 : 2 semaines ou 1 semaine avant le début des lâchers • Tournée 1 : au cours de la semaine des premiers lâchers • Tournée 2 : 2 semaines après la tournée 1 • Tournée 3 : 3 semaines après la tournée 2
pH			
Conductivité			
Ammonium			
[O2 dissous]			
Taux de saturation en O2 dissous (%)			
Turbidité			

Ces paramètres offrent une indication usuelle et pertinente de la caractérisation de l'état physico-chimique des eaux restituées.

La proposition de répartition des tournées permet d'appréhender au mieux l'impact des retenues en se focalisant sur la phase la plus sensible qui correspond à l'exploitation.

Ainsi, annuellement,

- = la tournée 0 constitue un état 0 avec généralement une analyse de la qualité du débit réservé ;
- = la tournée 1, réalisée au cours de la semaine des premiers lâchers, permet d'évaluer la qualité des eaux au moment où le débit restitué peut engendrer un pic d'emport de Matières en Suspension (MES), une baisse de la concentration en oxygène dissous et une augmentation de la concentration en ammonium ;
- = les tournées 2 et 3 permettent d'évaluer cet état physico-chimique des eaux au fil de l'exploitation.

Les barrages concernés par le suivi de juin à septembre sont les suivants :

- **Le Brayssou, pour le Dropt amont** avec un barrage équipé de prises d'eau étagées
- **Le Lescourroux, pour le Dropt aval**
- **La Nette**

Identifiants des stations de prélèvements	Localisation
S1	Aval immédiat de la retenue
S2	Entre 500 m et 1 km en aval de la retenue
S3	2 km en aval de la retenue

Tableau 1 : Répartition des points de prélèvements en aval des 5 retenues.

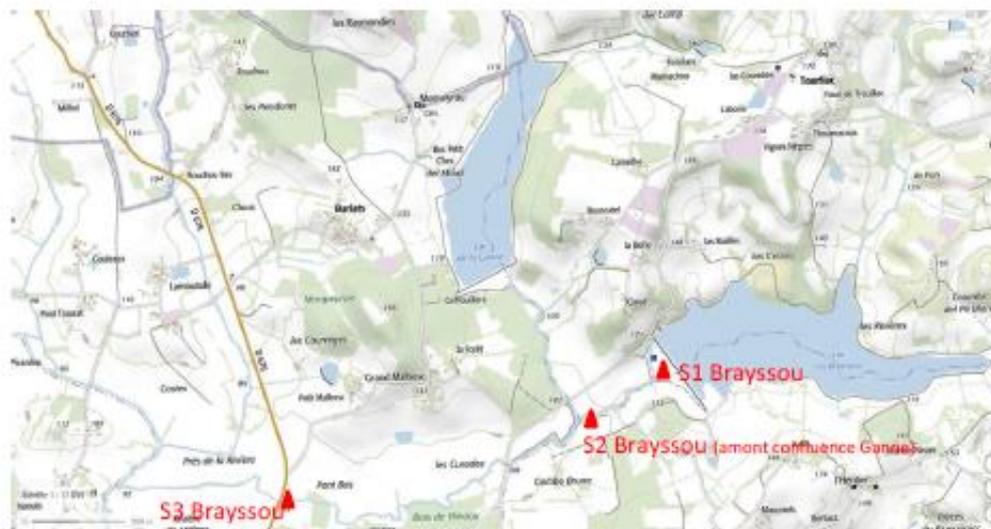


Figure 5 : Localisation des points de prélèvements sur la retenue de Brayssou.

Identifiants des stations de prélèvements	Localisation
S1 Brayssou	Aval immédiat de la retenue de Brayssou
S2 Brayssou	Ruisseau du Brayssou à l'amont immédiat de la confluence (500 m à l'aval de la retenue de Brayssou et à 700 m à l'aval de la retenue de la Ganne)
S3 Brayssou	Ruisseau du Brayssou, pont de la D676 à 2,4 km à l'aval de la retenue du Brayssou

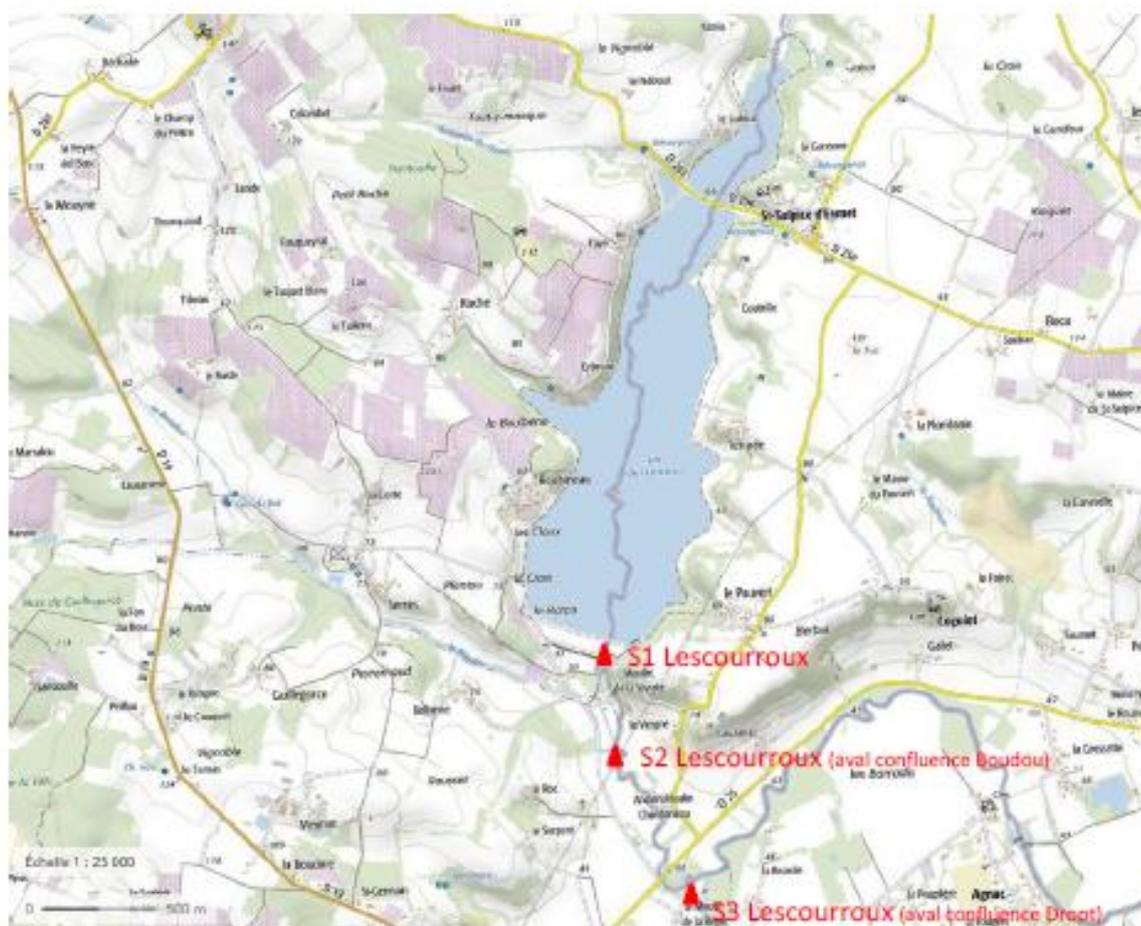


Figure 6 : Localisation des points de prélèvements sur la retenue de Lescourroux.

Identifiants des stations de prélèvements	Localisation
S1	Aval immédiat de la retenue
S2	Ruisseau de Lescourroux à l'aval de la confluence avec le ruisseau Le Boudou (0,4 km à l'aval de la retenue)
S3	Le Dropt à l'aval de la confluence avec le ruisseau de Lescourroux, aux environs du Moulin de la Régie (1,9 km à l'aval de la retenue)

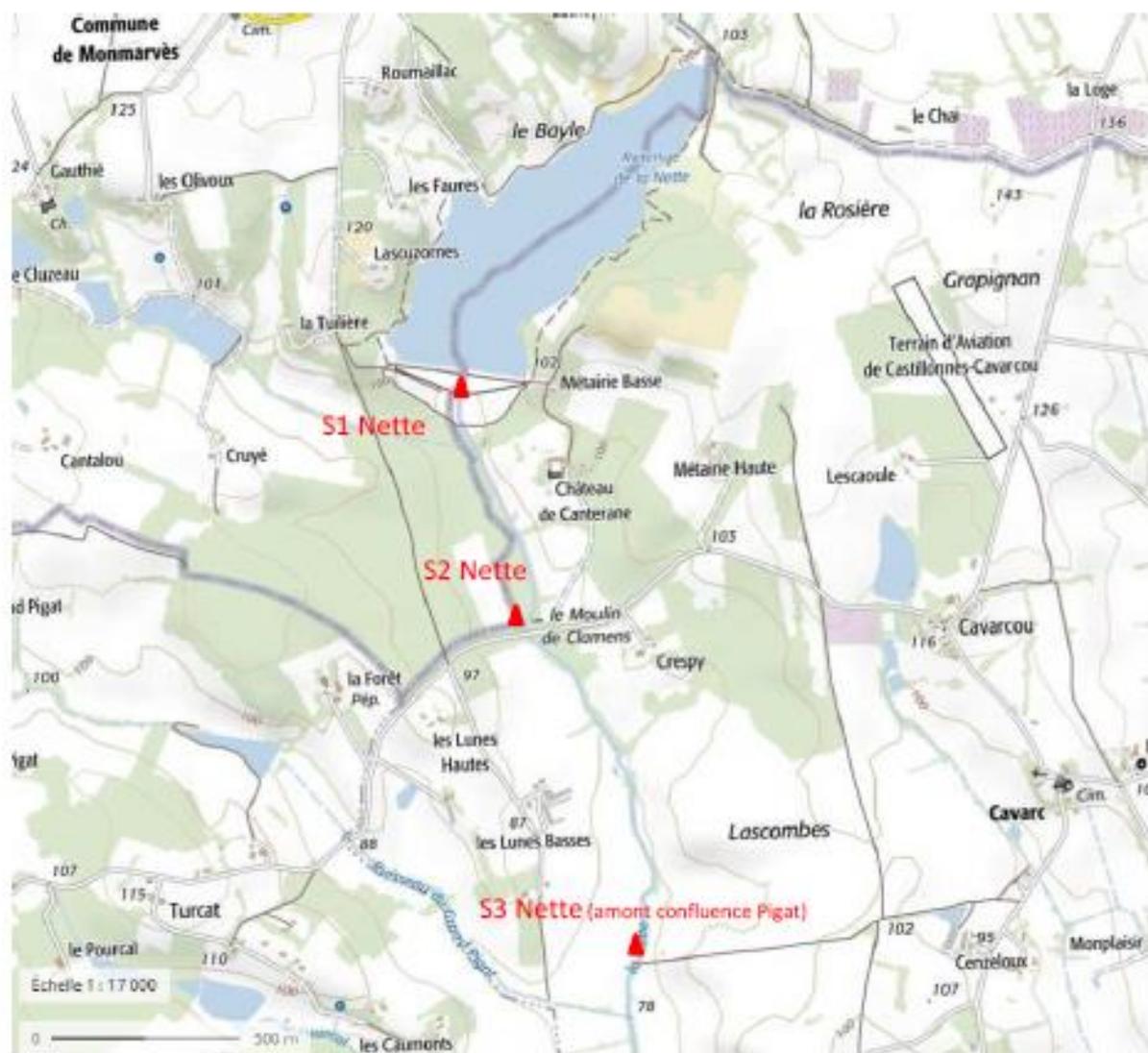


Figure 7 : Localisation des points de prélèvements sur la retenue de Nette.

Identifiants des stations de prélèvements	Localisation
S1	Aval immédiat de la retenue
S2	Ruisseau de la Nette à l'aval de la retenue (0,7 km à l'aval de la retenue)
S3	Ruisseau de la Nette à l'amont du ruisseau du Pignat (1,5 km à l'aval de la retenue)

10. Plan de gestion de la Zone Humide d'Issigeac

Durant l'année 2019, un accompagnement a été apporté à la municipalité d'Issigeac sur la mise en place du plan de gestion sur les zones humides de la Banège. En effet, les actions prévues dans le plan de gestion ont été priorisées et le dossier de demande de subventions a pu être construit avec l'assistance technique d'EPIDROPT. Un accompagnement a pu être apporté également lors de l'élaboration des cahiers des charges pour les entreprises. Une partie des opérations prévues en régie ont pu être réalisées par la municipalité (fauche, réouverture de milieux en cours de fermeture...). Les travaux de réouverture manuelle d'un cheminement sur les bords de la Banège, la fauche manuelle des prairies avec export ainsi que l'entretien des haies et de la frênaie d'Aquitaine ont pu être réalisées dans le cadre d'un chantier école en partenariat avec les premières GMNF du lycée du CLUZEAU de SIGOULES. Après une explication du contexte et des enjeux de ce plan de gestion, ils ont pu réaliser une ouverture du cheminement encadré par le technicien rivière d'EPIDROPT et l'agent du Syndicat mixte du Dropt aval.



**Photos 30 et 31 : Réouverture des prairies à Jacinthe de rome et Fritillaire
Pintade sur les prairies humides d'Issigeac**

11. Natura 2000

a) Point sur Natura 2000

Le syndicat mixte Epidropt a délibéré favorablement pour le portage de l'animation du site Natura 2000 à compter du 06 juillet 2019. (cf délibération page suivante). Célia Janotto a été recrutée pour animer le site Natura 2000 à compter du 1er janvier 2020 sur un poste à mi-temps.

L'animateur SAGE a aidé à l'élaboration du **PAEC (Programme Agroenvironnemental Ecologique et Climatique) avec cinq mesures :**

- Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne sans fertilisation (CO01)
- Absence totale de fertilisation et retard de fauche sur prairies remarquables (HE 02)
- Retard de fauche sur prairies remarquables (HE 03)
- Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides (niveau 1) VI01

Le PAEC 2020 a été déposé le vendredi 13 décembre 2019 et sera géré par Mme JANOTTO Célia en 2020 (0.5 ETP).

Délibérations du
Comité Syndical

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage
24500 EYMET

Site : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 26 juin 2019

Délibération n° DE_2019_035

Date de la convocation: 17/06/2019

Membres

en exercice :
17

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle de réunion de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord à Eymet, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESin.

Présents : 8

Présents : Stéphane FARESin, Serge GAMEIRO, Jean-Marc CHEMIN, Patrick CROUZET, Henri DELAGE, Danièle DHELIAS, Manuel DEZEN, Claude ETIENNE

Votants : 9

Pour : 9

Présents non votants :

Contre : 0

Représentés : Christian DIEUDONNE par Jean-Marc CHEMIN

Abstentions : 0

Excusés : Pierre CAMANI, Christelle GUIONIE

Absents : Alain GOUYOU, Michel MORTON, Christian BROCHEC, Bernard CASTAGNET, Christian BONNEAU, Eric FELLET

Secrétaire de séance : Serge GAMEIRO

Objet : NATURA 2000 : PORTAGE DE LA COMPETENCE A PARTIR DU 6 JUILLET 2019

A ce jour, l'animation Natura 2000 du réseau hydrographique du Dropt est portée par les services de l'Etat avec comme prestataire l'ADASEA rural concept (46).

A partir du 6 juillet 2019, la mission confiée à ce prestataire s'achève.
Epidropt doit réfléchir au portage de l'animation.

Par courrier du 19 juin 2019, la DDTM de la Gironde a demandé que toutes les collectivités territoriales et les groupements membres du comité de pilotage, fassent connaître leur intention de candidature pour la prochaine phase d'animation du site Natura 2000 du réseau hydrographique du Dropt.

L'animation pour la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 est financée par l'Etat et l'Union Européenne, à hauteur de 80 %.

Le prochain comité de pilotage du site Natura 2000 «Réseau hydrographique du Dropt» se déroulera le lundi 1er juillet 2019 à 14 h 00, à la salle de Musée de la mairie de Monségur (33). La recherche d'une nouvelle structure porteuse de l'animation, en l'occurrence une commune ou un établissement public de coopération intercommunale, sera à l'ordre du jour.

Le président rappelle que certains usagers notamment les agriculteurs sont intéressés par ce dispositif. Il conviendrait de prévoir une continuité de ce service pour le territoire.

Monsieur le président propose de débattre sur la question et de prendre une décision quant à une candidature à faire auprès de la DDTM pour porter l'animation Natura 2000.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- De présenter la candidature d'Epidropt auprès de la DDTM de la Gironde pour porter l'animation du site Natura 2000 réseau hydrographique du Dropt, à partir du 6 juillet 2019,

1

- D'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de cette décision.

Le président,
Stéphane FARESin

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 28 juin 2019
et publié ou notifié
le 28 juin 2019

12. 5 lacs de réalimentation

a) Entretien du chemin de ronde et abords

La consultation des entreprises a été effectuée à partir de la cartographie de l'entretien du pourtour de chaque lac réalisée par l'animateur SAGE. Un passage complet (chemin et abords) a été effectué sur les 5 lacs.

b) Présence de cyanobactéries

Les lacs du Lescourroux et de la Ganne ont fait l'objet d'une attention particulière au cours de décembre 2019 suite à une suspicion de cyanobactéries. L'affiche ci-dessous a été posée autour des 2 lacs concernés.



Risque sanitaire :
Suspicion de cyanobactéries
Contact avec l'eau INTERDIT

Les cyanobactéries font suite à une réaction naturelle et ont un rôle important dans l'écosystème. Cette interdiction relève d'un principe de précaution. En raison des réactions chimiques et des toxines qu'elles peuvent produire, celles-ci peuvent s'avérer dangereuses.

Une grande vigilance doit être portée aux enfants ainsi qu'aux animaux domestiques.

c) Etudes de danger des lacs du Lescourroux, de la Ganne et de la Nette

L'étude de danger (EDD) du lac du Lescourroux a été validée par les élus le 3 juillet 2018 et envoyée à la DREAL Nouvelle Aquitaine pour instruction.

Le bureau d'étude retenu pour les études de danger des lacs de la Ganne et de la Nette est **ISL** pour un montant de 42 000 € HT.

L'EDD a été présentée aux élus le 11 avril 2019 et envoyée à la DREAL Nouvelle Aquitaine pour instruction, (accusé de réception le 20 août 2019).

d) Panneaux d'interprétation au lac des Graoussettes

Le syndicat EPIDROPT a mis en place 4 panneaux thématiques autour du lac des Graoussettes.

Les 4 panneaux (pages suivantes) ont été posés autour du lac des Graoussettes le 18 décembre 2019.

Le montant des 4 panneaux avec pose s'élève à 8 650 € HT avec un financement de l'Agence de l'eau Adour Garonne à 50% et du département Lot et Garonne à hauteur de 30%.

La flore des Graoussettes

Le lac des Graoussettes présente une grande diversité d'habitats dominée par des zones humides et des boisements. Ils abritent une flore remarquable comme : la Coronille queue-de-scorpion, la Narcisse jaune, le Jonc épars, le Gailllet des marais et le Plantain d'eau. Vous aurez aussi peut-être la chance d'observer la Jacinthe de Rome protégée à l'échelle nationale.

La flore indigène du lac



La Jacinthe de Rome
Bellevia romana

Le Scirpe des marais
Eleocharis palustris

Le Potamoï dense
Greenlandia densa

Le Rorippe amphibi
Rorippa amphibia

La Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris

Cette plante prolifère de 30 à 40 cm de haut et peut atteindre 1 mètre à maturité. Les inflorescences en cloche apparaissent en juin et juillet. C'est une espèce protégée car soumise à disparition en raison de la destruction de son habitat. Il est interdit de la cueillir.

Les plantes invasives

Le lac abrite également des espèces dites «invasives». Introduites par l'homme, ces plantes ont été transportées pour leur beauté florale, hors de leur zone naturelle de répartition. Ces espèces ont un très fort pouvoir d'adaptation et se développent rapidement. Elles deviennent nuisibles : leur prolifération menace la biodiversité locale. À noter : ne pas cueillir, ni couper les espèces dites «invasives» afin d'éviter toute dissémination.

La Jussie à grandes fleurs
Ludwigia grandiflora



La Jussie est une plante aquatique, présente d'habitude en bord de canal ou dans les zones humides. Elle a été introduite en France entre 1820 et 1830 pour décorer les bassins d'appartements de Paris.

Le Robinier faux-acacia
Robinia pseudacacia



Cette espèce a été introduite en France à la fin du XVIIIe siècle par le botaniste de Montpellier, le comte de Solms-Laubach, au château de Fontainebleau à Paris, l'un des premiers jardins créés en 1801.



À toi de jouer...

Quelle substance toxique les racines du Robinier faux-acacia sécrètent-elles ?

A. La valone

B. La valone

C. Des lignans

ACTIVITÉS AUTORISÉES • Visiter le site de 10h à 18h • Promenades guidées (sur réservation) • Pêche à la ligne • Pêche à la carpe • Pêche à la truite • Pêche à la perche • Pêche à la sandre • Pêche à la brème • Pêche à la goujon • Pêche à la carpe • Pêche à la truite • Pêche à la perche • Pêche à la sandre • Pêche à la brème • Pêche à la goujon	ACTIVITÉS INTERDITES • Fumer • Boire • Faire du feu • Faire du bruit • Faire du sport • Faire du camping • Faire du bivouac • Faire du pique-nique • Faire du barbecue • Faire du feu de camp • Faire du feu de cheminée • Faire du feu de bûche • Faire du feu de bois • Faire du feu de paille • Faire du feu de branchage • Faire du feu de déchets
---	---

FRANCOIS ET PARTENAIRES

LOT-ET-GARONNE

www.epidropt.fr

facebook

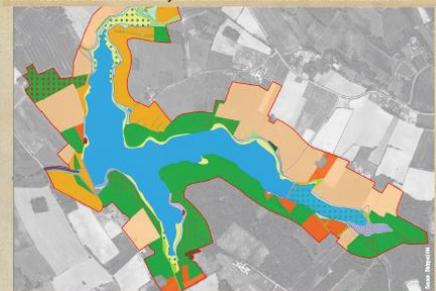


Les habitats des Graoussettes

Le lac des Graoussettes a fait l'objet d'une étude floristique et faunistique en 2014. L'inventaire du site a permis d'identifier et de classer les différents habitats avec la typologie CORINE Biotopes. La grande diversité de milieux présents autour du lac en fait un repère et un havre de biodiversité. Découvrons ensemble les quatre principaux !

Habitats naturels, semi-naturels et artificiels

- Légende**
- Prairies mésophiles
 - Chênaie-Chamaedryade
 - Communauté à Jussie à grandes fleurs et Potamoï amphibi
 - Eau douce et stagnante
 - Prairie de fauche
 - Plantation de peuplier
 - Plantation de saule
 - Écarts de Robinier faux-acacia
 - Cultures
 - Prairies humides



Les chênaies-charmaies

Ces zones de milieux dominent le site de l'habitat naturel. Elles sont généralement des sites riches en biodiversité et abritent une grande diversité d'espèces animales et végétales. Le site est généralement protégé.

Les prairies humides

Situées en bord de lac, les prairies humides sont des milieux ouverts qui se caractérisent par la présence de fougères et de plantes herbacées. Cette habitat permet le développement d'une végétation haute et luxuriante dans les zones de transition entre les zones humides et les zones sèches.

Les cultures

Une grande diversité de cultures entoure le lac : céréales, légumes, légumineuses, herbes et autres plantes aromatiques, annuelles.

Les prairies mésophiles

Situées sur des sols relativement fertiles et bien drainés, les prairies mésophiles se caractérisent par une grande diversité de graminées et de plantes herbacées. Elles sont traditionnellement utilisées au début de l'été pour la production de foin. La présence d'engrais est généralement prohibée, sauf dans les cas de foin.

Qu'est ce qu'une zone humide ?

Les zones humides sont des zones de transition entre la mer et l'eau douce. Elles sont caractérisées par une grande diversité de milieux et d'habitats.



Leurs rôles

- 1 La régulation des débits des cours d'eau
- 2 Le stockage des sédiments et du carbone d'origine
- 3 La protection des sols
- 4 L'épuration de l'eau
- 5 Un refuge pour les espèces

Les espèces emblématiques



Les zones humides bénéficient d'une protection réglementaire au titre de l'article L2111 du code de l'environnement. Elles sont inscrites dans le plan national de protection des zones humides. Cette mesure vise à protéger les zones humides d'intérêt national et à promouvoir la préservation de ces milieux.



À toi de jouer...

Quelle est la plante hôte du Damier de la Succise ?

A. La Succise

B. La Succise

C. La Succise

ACTIVITÉS AUTORISÉES • Visiter le site de 10h à 18h • Promenades guidées (sur réservation) • Pêche à la ligne • Pêche à la carpe • Pêche à la truite • Pêche à la perche • Pêche à la sandre • Pêche à la brème • Pêche à la goujon	ACTIVITÉS INTERDITES • Fumer • Boire • Faire du feu • Faire du bruit • Faire du sport • Faire du camping • Faire du bivouac • Faire du pique-nique • Faire du barbecue • Faire du feu de camp • Faire du feu de cheminée • Faire du feu de bûche • Faire du feu de bois • Faire du feu de paille • Faire du feu de branchage • Faire du feu de déchets
---	---

FRANCOIS ET PARTENAIRES

LOT-ET-GARONNE

www.epidropt.fr

facebook



e) Panneaux de sécurité sur le lac du Lescourroux.

En plus des 22 panneaux posés sur l'ensemble des lacs de réalimentation, 3 panneaux complémentaires d'une dimension de 65*50 cm ont été posés sur le lac du Lescourroux.



f) Visite technique approfondie des 4 lacs

Les Visites Techniques Approfondies (VTA) Nette, Lescourroux, Ganne et Brayssou ont été effectuées avec la CACG le mardi 19 novembre et le mercredi 20 novembre 2019.

Ces visites ont permis de constater que la remise en état des installations n'était pas terminée.

De plus, il a été constaté que le panneau d'entrée au lac de la Nette datant de la construction du lac menaçait de tomber. L'agent du Syndicat l'a démonté et évacué le mercredi 20 novembre 2019.

g) Inspection caméras conduite de vidange des lacs du Brayssou et de la Ganne

Les inspections caméras prévues dans le nouveau contrat DSP ont été réalisées le 4 et 5 décembre 2019. Ces interventions nécessitant la fermeture des conduites de restitution/vidange, la continuité du débit réservé a été assurée par un pompage depuis le lac. La DDT 47 a été informée de cette modification des modalités de restitution du débit réservé.

La CACG nous a informé par le mail du 05/12/2019 les éléments suivants :

« Comme convenu, je vous fais un rapide compte-rendu des inspections caméra des conduites de restitution/vidange des barrages du Brayssou et de la Ganne :

Le débit réservé a été maintenu par pompage dans l'évacuateur de crues, comme convenu avec la DDT.

Les conduites ont été fermées par l'amont, ont été vidangées et lavées, puis ont été inspectées en passant par le chenal de restitution côté vanne de vidange maintenue ouverte.

Les inspections caméra ont montré un bon état général de l'intérieur des conduites. L'étanchéité de la vanne amont du barrage de Brayssou est très bonne (efficace à 100%). Par contre, la vanne amont du barrage de la Ganne est légèrement fuyarde. »

h) Projet de rehausse de la Ganne

Une réunion d'informations des élus et riverains s'est déroulée le mardi 19 mars à 20 h.

La réunion de lancement de l'inventaire Faune/ flore s'est déroulée le 21 mai 2019.

L'inventaire faune/flore réalisée par Biotope est terminée. Une réunion de restitution est prévue courant février 2020 en même temps que le plan de gestion du Brayssou.

Un tableau synthétise les premiers résultats de cet inventaire.

Concernant les principaux enjeux potentiellement bloquants, ils concernent les groupes suivants :

Concernant la flore :

Sur les 3 espèces protégées identifiées 2 sont potentiellement concernées par le projet.

Le *Crypsis faux vulpin*, localisé en bordure de lac (secteur soumis aux fluctuations des niveaux d'eau), ce dernier pose peu de problème, car son habitat va se reporter avec la montée du lac.

L'*Ophioglosse vulgaire*, cette espèce se localise aux abords du lac, mais pas sur les secteurs soumis aux fluctuations des niveaux d'eau, donc son habitat risque d'être détruit (pas de report possible), l'incidence reste à définir en fonction du projet final.

Concernant les insectes :

Le Damier de la Succise : une partie de l'habitat peut être recouvert par les eaux.

Le Cuivré des marais, idem une partie de l'habitat est susceptible d'être recouvert par les eaux, mais ce dernier se développant sur des prairies humides, son habitat sera reporté avec la montée des niveaux d'eau et de la nappe.

Concernant les autres groupes, il n'y aura pas d'incidence significative à priori. Cela restera bien sûr à affiner en fonction du projet final.

En parallèle des inventaires faune/flore, le cabinet de géomètre Demeurs a effectué des levés topographiques en périphérie du lac de la Ganne.

Le calage du nouveau chemin de ceinture est en cours en lien avec le bureau d'études Biotope en charge du volet environnemental.

13. Partie administrative d'EPIDROPT

L'animateur SAGE a participé à l'élaboration des rapports, compte-rendus et délibérations des 4 comités syndicaux d'EPIDROPT (04/03, 03/04, 26/06 et 20/12) pour la mission commune, les 3 autres missions optionnelles (mission à caractère optionnel 1 : Aménagement du bassin versant du Dropt, mission à caractère optionnel 2 : Gestion de la réalimentation des cours d'eau du bassin versant du Dropt, mission à caractère optionnel 3 : Réalisation des ouvrages de réalimentation et des ouvrages de gestion quantitative).

Le budget prévisionnel 2019 a été préparé par l'animateur SAGE ainsi que le Compte Administratif 2018 (CA 2018).

Il assure le suivi des dossiers de demande de subventions pour Epidropt et les syndicats de rivière.

14. Partie administrative du syndicat mixte du Dropt aval et Syndicat mixte du Dropt amont

L'animateur SAGE participe à l'élaboration des rapports, compte rendus, délibérations des comités syndicaux pour le compte des syndicats de rivière membre. Il prépare le Budget Prévisionnel 2019 sur la base du programme de travaux travaillé puis validé par les élus et a vérifié le Compte Administratif 2018.

Il suit les dossiers de subventions.

Il présente également à chaque comité syndical l'état d'avancement du SAGE Dropt.

15. Programme Sudoe Interreg : Gest Hidri

Le Syndicat Epidropt a répondu le 18/10/2019 au programme INTEREG SUDOE Gest Hidri pour une meilleure gestion des ressources hydriques, permettant ainsi de bénéficier d'aides pour le fonctionnement et l'investissement.

Si Epidropt est retenu, une réflexion est en cours pour équiper de sondes capacitatives une partie des préleveurs des axes réalimentés afin de tendre vers une optimisation de la gestion de l'eau (disposition 9 : Promouvoir les économies d'eau en agriculture)

16. Programme Interreg : Risk Aquasoil

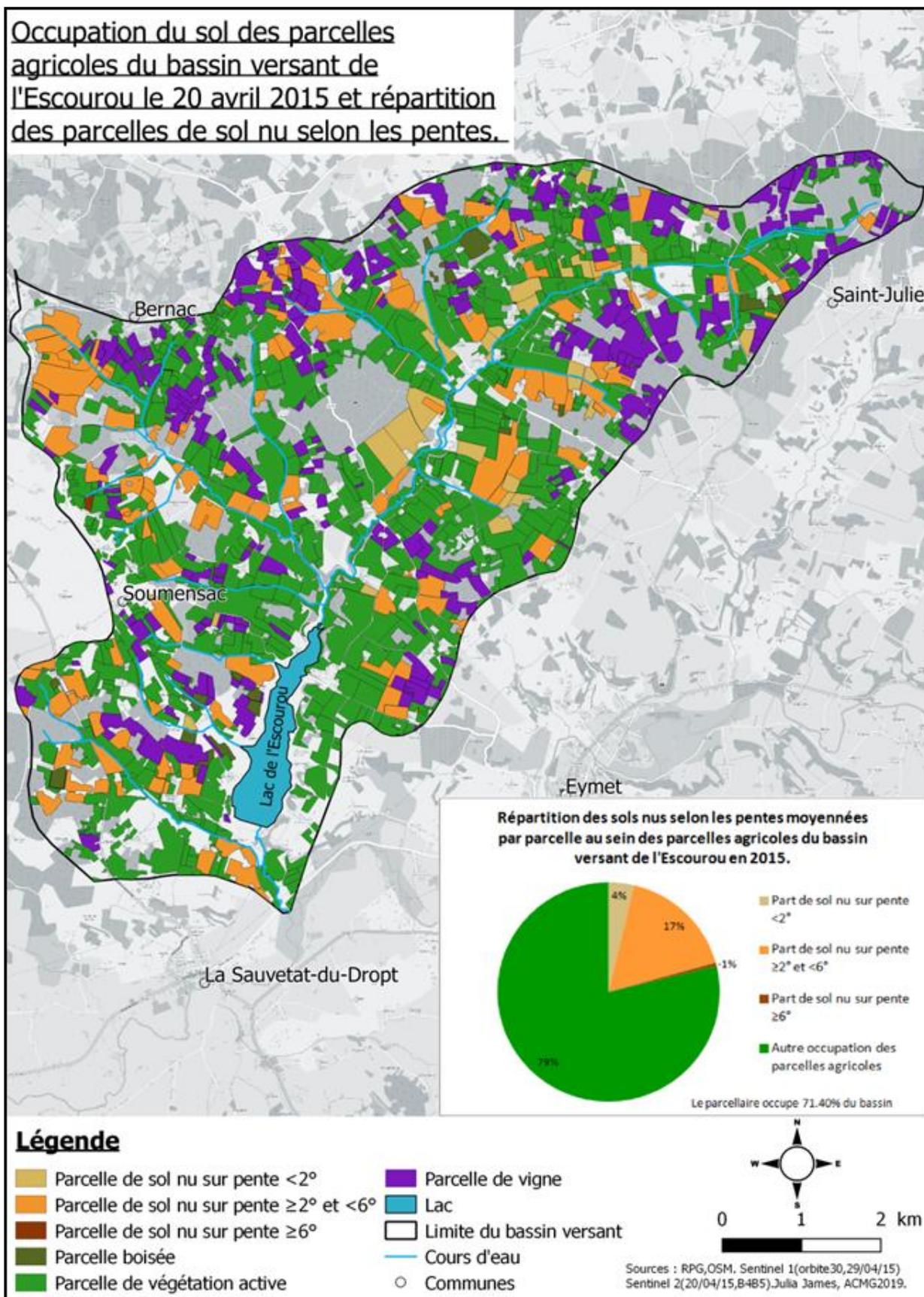
Une conférence a été réalisée en partenariat avec le **CETA de Guyenne, l'ACMG, les Chambres d'agriculture de 24 et 47, Epidropt** à la salle de cinéma d'Eymet sur la thématique : « **Réduire le risque érosion** » et les **changements climatiques le 07 février 2019 au matin.**

L'ensemble des élus et agriculteurs ont été invités à cette présentation.

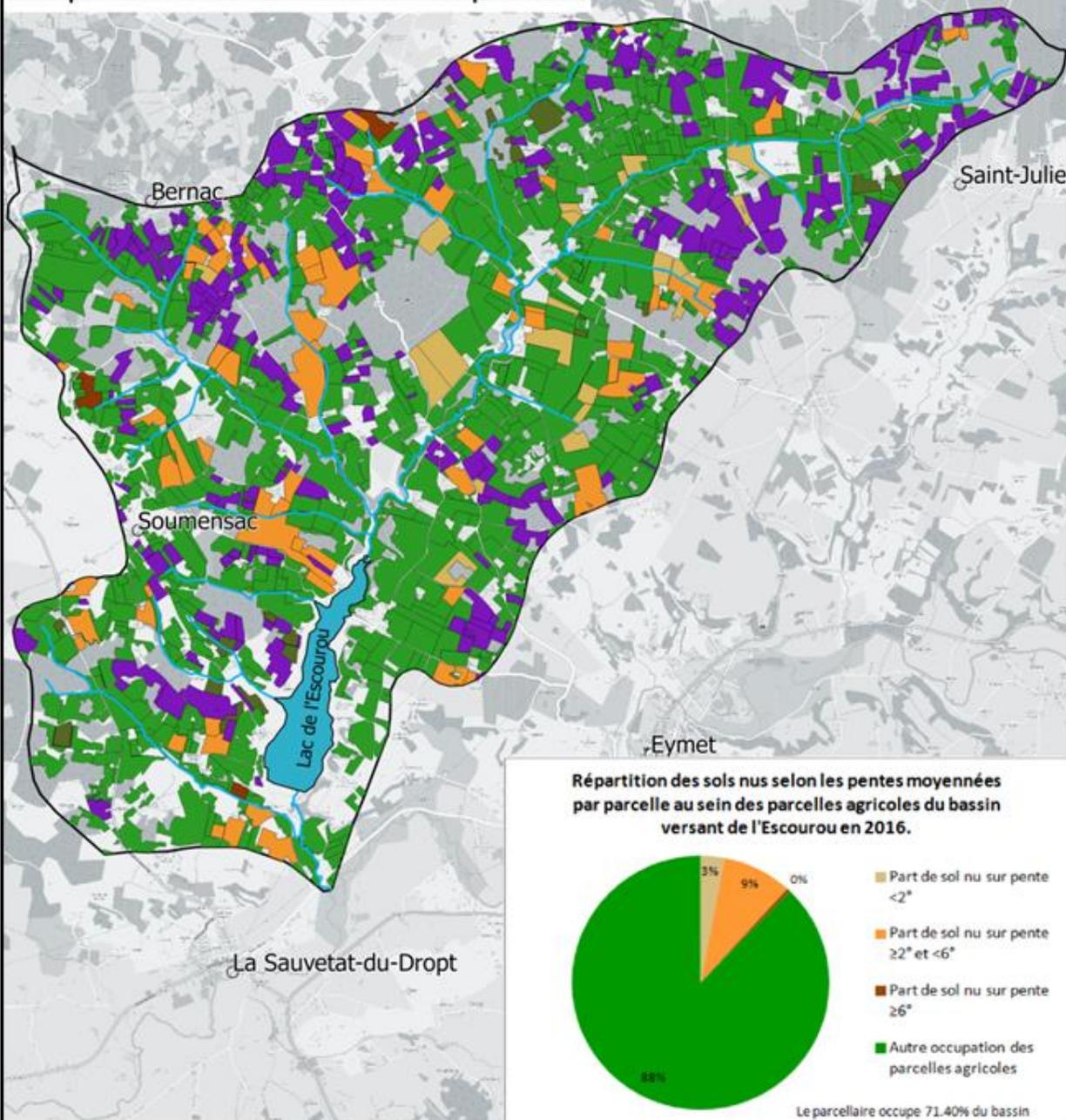
L'Association Climatologique Moyenne Garonne nous a présenté une répartition de l'évolution des sols nus (avec les pentes) par parcelle sur le bassin versant du Dropt depuis le 02/08/2018 :

http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/programme-riskaquoil_244717#9/44.2953/1.3074.

Un zoom a été effectué notamment sur les bassins versant du Lescourroux et l'Andouille depuis le 02/08/2018 chaque mois.

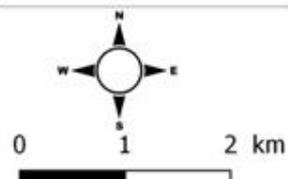


Occupation du sol des parcelles agricoles du bassin versant de l'Escourou le 5 mai 2016 et répartition des parcelles de sol nu selon les pentes.



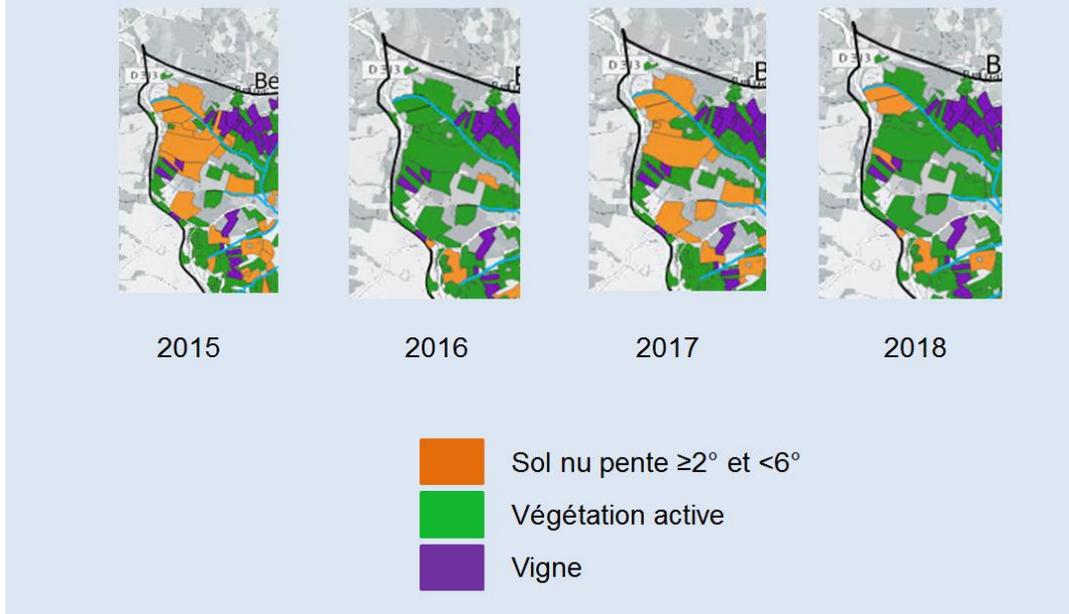
Légende

- Parcelle de sol nu sur pente <2°
- Parcelle de sol nu sur pente ≥2° et <6°
- Parcelle de sol nu sur pente ≥6°
- Parcelle boisée
- Parcelle de végétation active
- Parcelle de vigne
- Lac
- Limite du bassin versant
- Cours d'eau
- Communes



Sources : RPG, OSM, Sentinel 1 (orbite 30, 05/05/16)
Sentinel 2 (04/05/16, B4B5) Julia James, ACMG2019.

Localement, une rotation au printemps :



Ce travail très intéressant permet de déterminer les parcelles nues en période hivernale. Le technicien de rivière s'appuiera sur cette analyse afin de proposer des plantations de haies et de ripisylve sur le bassin versant du Dropt.

17. Contrat de transition écologique du Pays du Grand Bergeracois

Le SyCoteB (Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois) a mis en place un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui est un document stratégique à l'échelle d'un bassin de vie qui propose des orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Ce territoire s'est engagé dans un contrat de transition écologique (CTE), dans lequel les actions portées par les Syndicats mixtes du Dropt Amont (issues du Plan Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau) ont été retenues :

- La réduction des impacts qualitatifs des apports d'eaux par l'implantation de haies et de bandes enherbées tampons, (fiche 1 b),
- Continuité écologique sur les ouvrages (affluents du Dropt), (fiche 2b).

Ce Contrat Transition Ecologique initié par l'Etat et porté par le Sycoteb, a été signé le vendredi 20 décembre 2019. Ce territoire bénéficiera ainsi à la fois d'une mobilisation des services de l'Etat au service d'un projet collectif, des effets d'un réseau dynamique de territoires engagés pour le développement durable.



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire du SCoT du Bergeracois

FICHE-ACTION n°1 b: Réduction des impacts qualitatifs des apports d'eaux par l'implantation de haies et de bandes enherbées tampons

Maître d'ouvrage/pilote du projet

Organisme : Syndicat mixte du Dropt amont

Nom, prénom, fonction: CHEMIN Jean-Marc, Président

JARLETON Stéphane (assistance directeur d'EPIDROPT)

L'action en un mot

L'action consiste à inciter les exploitants agricoles à implanter et entretenir des couverts herbacés au-delà des couverts exigés dans le cadre des bonnes conditions agricoles et environnementales et des haies ou bandes enherbées sur les secteurs sensibles notamment au lessivage des nitrates, à l'érosion des sols et au ruissellement.

Description détaillée

Le bassin versant du Dropt a fait l'objet d'une étude de 2017 à 2019 débouchant sur un Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (PPGCE) en **3 phases** :

- **Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic**

- **Phase 2 : Définition des enjeux et objectifs de gestion**

Il ressort **8 enjeux majeurs dont 4 naturels** :

- **Hydromorphologie** (substrat, écoulement, érosion des sols)

- **Habitats rivulaires et berges** (ripisylve, abreuvoirs, espèces invasives)

- **Continuité écologique et sédimentaire** (cloisonnement, sédimentation)

- **Habitats naturels** (zones humides riches en terme de biodiversité : ex ISSIGEAC

sentier de découverte de la faune et de la flore)

Phase 3 : Validation d'un programme d'actions sur 10 ans (2020-2029) en compatibilité avec les dispositions du SAGE dont 2 actions parmi les 17 actions du PPGCE :

- **l'une sur la gestion du lit mineur** (la continuité écologique des ouvrages : routiers, seuils de moulins...)



- l'autre visant à réduire les impacts qualitatifs des apports d'eaux par la replantation de haies et/ou la mise en place de bandes tampons.

A noter, que les élus ont souhaité élargir leur champ d'actions en sortant du lit mineur des cours d'eau, pour une gestion à l'échelle du bassin versant.

Il s'agit de :

- Créer un couvert herbacé en bandes ou sur la totalité d'une parcelle localisée le long d'un cours d'eau, ruisseau ou fossé
- Repérer avec l'agriculteur les zones à fort risque de transfert en fonction de la pente, de la proximité d'un cours d'eau, de la nature du sol, etc.
- Localiser et planifier la plantation de haies en tentant de s'approcher de l'idéal : une densité de 100 ml/ha et une hauteur minimale de 1 mètre.
- Préférer les haies brise-vent, qui associent des arbres de haut jet principaux (ex : merisier), des grands arbustes (ex : noisetier), des arbres à recéper (ex : charme), des arbres de haut jet intermédiaires et des petits arbustes (ex : cornouiller sanguin) – préférer les espèces locales
- Préparer le sol : un ameublissement profond sur toute la ligne est toujours souhaitable
- Planter : respecter les distances adéquates entre les plants ; dans les haies libres, ils varient de 50 cm à 1 m. Pour obtenir une haie épaisse, les écarts doivent être grands sans toutefois dépasser 1 m. Les haies doivent être au minimum à 50 cm et les arbres à 2 m de la parcelle voisine. La meilleure époque pour planter se situe à la fin de l'automne ou de l'hiver quand le sol n'est pas gelé. Il est important de mélanger les différentes espèces ; ainsi, il existe une protection naturelle contre les attaques des parasites. Il faut replanter aussi vite que possible après avoir « dépoté » ou déplanté et ne jamais laisser les racines à nu (craignent le gel)
- La couverture du sol (mulching) avec des débris végétaux (paille, broyat de broussailles, produits de fauche) évite le dessèchement du sol et empêche une repousse trop rapide de la végétation herbacée
- Assurer la gestion, la restauration et la plantation des haies.

Calendrier prévisionnel

2019 : Construction de la démarche

2020 : Diagnostic des exploitations volontaires déjà identifiées dans le programme pluriannuel de gestion du cours d'eau du bassin versant du Dropt. Premières plantations et/ou bandes tampons et communication auprès des propriétaires potentiellement concernés.



2021 : Diagnostic de nouvelles exploitations volontaires avec mise en place de plantations et/ou bandes tampons, suivi des plantations à N+1 et chantier de plantations.

Deuxième volet de communication avec présentation des premières plantations.

2022 : Diagnostic de nouvelles exploitations volontaires avec mise en place de plantations et/ou bandes tampons, suivi des plantations à N+1 et N+2 et dernier chantier de plantations.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	A date, cet engagement est-il acquis? en discussion? A discuter?	Prochaine étape /action à entreprendre
Syndicat mixte du Dropt amont	Mise en place de la concertation et de la communication, suivi du projet, plantations.	2019/2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
Epidropt	Mise à disposition du technicien rivière au syndicat mixte du Dropt amont pour le suivi du projet	2019/2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
Agriculteurs	Mise en œuvre de bande tampons et/ou de haies	2019/2022	En concertation	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
Chambre d'agriculture de Dordogne	Appui technique et relationnel.	2019/2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
Lycée agricole du Cluzeau	Participation de leurs étudiants dans le cadre de chantier école	2019/2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
Prom haies	Appui technique	2019/2022	A discuter	Orientation post 2022 pour la continuité du projet



Budget prévisionnel

Montant total : 21 000€ HT

Description des coûts: Syndicat mixte du Dropt amont : 21 000 € HT

20€ HT/ml de haies

Cours d'eau	Action Bv2 "Erosion des sols" plantation de haies et bandes enherbées tampons) en	BV 2 en km ² (de haies et de bandes tampons)	Maîtrise d'ouvrage
Bournègue	21000	2 km ²	Syndicat mixte du dropt amont

Plan de financement prévisionnel:

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
Agence de l'eau Adour-Garonne 50% (cf. PPGCE Dropt)	10500	2625	2625	2625	2625
Région Nouvelle-Aquitaine (20%)	4200	1050	1050	1050	1050
Fonds Européens ou autres (10%)	2100	525	525	525	525
Total (20%)	4200	1050	1050	1050	1050

La mise en œuvre de ses actions en lien avec les problématiques d'érosion des sols (enjeu qualité des eaux) nécessitera un accompagnement financier des divers partenaires.

Le Syndicat mixte du dropt amont autofinancera le restant à charge dans un maximum de 30% du montant HT.



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalité de calcul	Référence 2019	Objectif 2022
Nombre d'agriculteurs et propriétaires contactés	Nombre de propriétaires contactés	0	10
Surface de bande tampon	Comptage	0	1 000 m ²
Nombre de km de haies installées	Comptage	0	1000 m
Nombre d'arbres/arbustes plantés	Comptage plants	0	1000
Nombre d'actions de communication	Nombre de documents/actions de communication	0	3



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du SCoT du Bergeracois

FICHE-ACTION n°2 b : • Action de continuité écologique sur les ouvrages (affluents du Dropt)

Maître d'ouvrage/pilote du projet

Organisme : Syndicat mixte du Dropt amont

Nom, prénom, fonction: CHEMIN Jean-Marc, Président

JARLETON Stéphane (assistance technique EPIDROPT)

L'action en un mot

Action de continuité écologique des ouvrages :

Cette action consiste à aménager les ouvrages hydrauliques ou d'art fragile (génie civil en danger) de façon à permettre la franchissabilité piscicole et le transport des sédiments.

Description détaillée

Ces actions pour le rétablissement de la continuité écologique nécessitent des investigations supplémentaires :

- Le technicien de rivière doit prendre contact avec les propriétaires des ouvrages de moulins et de retenues collinaires pour les sensibiliser aux problématiques et envisager avec eux les possibilités d'aménagements,

- Des études complémentaires sont à réaliser afin d'établir :

- * Les plans et les aménagements à réaliser avant de lancer un appel d'offre pour les travaux,

- Le dossier d'incidences au titre de la loi sur l'eau nécessaire pour les interventions ciblant des rubriques de la nomenclature.

Les études complémentaires devront être réalisées le plus tôt possible dans le cadre du programme afin que les travaux puissent se faire lors du programme.

La priorité est donnée aux cours d'eau classés en Liste 1 et 2 mais également en fonction des opportunités.



Concernant les ouvrages hydrauliques de moulins

Trois grands types de scénarii peuvent être proposés :

- **Effacement total de l'ouvrage :**
- **Arasement partiel de l'ouvrage et aménagement d'ouvertures (échancrure, petits seuils de substitution franchissables par conception, ...)**
- **Aménagement de dispositifs de franchissement :** cette typologie d'action est préconisée sur des ouvrages problématiques pour la circulation d'un grand nombre d'espèces et ne pouvant pas être démantelés (cas des ouvrages qui présentent un intérêt collectif fort).

Les estimations des coûts des différents scénarii dépendent à la fois de l'ouvrage à aménager (hauteur de chute, largeur de la route, accès ...) mais également du niveau de restauration choisi (totale ou partielle).

Le choix du scénario final dépendra à la fois du coût, mais également du gain.

Concernant les ouvrages de franchissements routiers

Les ouvrages concernés sont des ponts communaux ou départementaux et des passerelles busées agricoles.

Les ponts possèdent le plus souvent un radier bétonné qui provoque une chute à l'aval.

Les débits estivaux assez faibles sous les ponts dimensionnés pour les crues ne permettent pas d'obtenir une lame d'eau suffisante pour les espèces aquatiques.

Les buses sont également une lame d'eau faible et souvent une perte de charge accélérant la vitesse d'écoulement avec une chute verticale en sortie.

Deux grands types de scénarii peuvent être proposés :

- **Aménagement aval de l'ouvrage :** ce scénario consiste à disposer des enrochements percolés en aval, stabiliser la fosse de dissipation et créer des aspérités sur le fond de l'ouvrage.
- **Remplacement intégral par un ouvrage à fond naturel de type dalot.**

L'aménagement sera aussi fonction de l'intérêt général et de l'importance du type de voie : route départementale, chemin communal ou simple accès privé à une parcelle.

Au vu des données de terrain, **9 ouvrages nécessitent une intervention, dont 3 une étude de la continuité écologique.**



Le prix d'une suppression est estimé à 10 000 € HT.

Le remplacement par des ouvrages à fond naturel varie de 7 000 € HT pour une passerelle IPN et bois sans garde-corps à 50 000 € HT pour un ouvrage avec chaussée goudronnée.

Le coût varie également en fonction de la largeur du cours d'eau et de l'importance des travaux de terrassement.

L'aménagement par aval peut varier entre 5 000 € HT et 15 000 € HT.

Les ponts départementaux sont du ressort des départements, le restant à charge ne sera pas à la charge du syndicat.

Ces opérations doivent être entreprises par le syndicat dès le début du programme car :

D'une part, l'érosion se poursuit à chaque événement pluvieux et réhabiliter un ouvrage existant est en général bien moins coûteux que de le reconstruire totalement ;

D'autre part, le Dropt étant classé axe migrateur dans le SDAGE Adour-Garonne, il est donc important dès à présent de réfléchir à la restauration de la continuité écologique sur le Dropt et ses affluents principaux.

Toutefois, le chiffrage de cette action (couplant les aspects « sécurité et biodiversité ») est propre à chaque ouvrage. En effet, le coût estimatif sera différent en fonction de la participation ou non de son propriétaire (route départementale ou communale, canalisation d'eaux usées ou pluviales...) et bien entendu des partenaires financiers habituels.

Calendrier prévisionnel

2019 : Construction de la démarche

2020 : Rencontre des propriétaires concernés et travaux sur les petits ouvrages ne nécessitant pas d'études (aménagement par l'aval, suppression, remplacement).

2021 : Lancement des études. Travaux sur les petits ouvrages ne nécessitant pas d'études (aménagement par l'aval, suppression, remplacement)

2022 : Choix des scénarii, travaux et communication sur le retour d'expérience des travaux N+1 et N+2.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	A date, cet engagement est-il acquis? en discussion? A discuter?	Prochaine étape /action à entreprendre
Syndicat mixte du Dropt amont	Mise en place de la concertation, suivi du projet, travaux et actions de communication	2019 à 2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
Département 24	Assistance technique et participation financière notamment pour les ouvrages routiers	2019 à 2022	En discussion	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
Agence de l'eau Adour-Garonne			En discussion	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
Région Nouvelle-Aquitaine			En discussion	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
Fédération de pêche 24			En discussion	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
Lycée du Cluzeau	Réalisation de l'action dans le cadre de chantiers écoles, support pédagogique	2019 à 2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet

Budget prévisionnel

Montant total: 90 000 € HT

Description des coûts:

Cours d'eau	Action LM 10 "continuité écologique" (ouvrages à aménager, à remplacer, à supprimer et études) <i>en € HT</i>	Maîtrise d'ouvrage
Soulauret	90 000 (dont 15 000€ d'études)	Syndicat mixte du dropt amont

Plan de financement prévisionnel

ETUDES

Financeurs	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
Agence de l'Eau Adour Garonne (Etudes 50%)	7500	0	3750	3750	0
Région Nouvelle-Aquitaine (20%)	3000	0	1500	1500	0
Département 24 (10%)	1500	0	750	750	0
Autofinancement (20%)	3000	0	1500	1500	0
Total Etudes	15000	0	7500	7500	0

TRAVAUX

Financeurs	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
Agence de l'Eau Adour Garonne (Travaux 50%)	37500	0	12500	12500	12500
Région Nouvelle-Aquitaine (20%)	15000	0	5000	5000	5000
Département 24 (10%)	7500	0	2500	2500	2500
Autofinancement (20%)	15000	0	5000	5000	5000
Total travaux	75000		25000	25000	25000

La mise en œuvre de ses actions nécessitera un accompagnement financier de plusieurs partenaires. Le financement de l'Agence de l'eau fluctue en fonction du projet d'aménagement (30 à 60%).

Le Syndicat mixte du droit amont autofinancera le montant € HT à hauteur de 20%.

Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalité de calcul	Référence 2019	Objectif 2022
Nombre d'ouvrages aménagés, remplacés ou supprimés	Comptage	0	4
Nombre d'actions de communication	Nombre de documents/actions de communication	0	1

18. Autres Réunions en 2019

Les autres thématiques auxquelles l'animateur SAGE/ Directeur a participé sont les suivantes :

- Réunions Autorisation environnementale de remplissage du lac du Lescourroux le 09/01/2019, 18/03/2019
- Réunion Projet de territoire politiques contractuelles avec la Région Nouvelle Aquitaine le 11/01/2019,
- Réunion Comment adapter l'agriculture au changement climatique ? le 17/01/2019
- Réunion avec le service tourisme du Département 24, la fédération de pêche 24 pour le projet de la rivière le 12/02/2019
- Réunion de la commission locale du Dropt le 13/02/2019
- Réunion au barrage du Brayssou : blocs gélifs le 28/02 /2019
- Réunion Aménag'eau à Artigues le 12/03/2019
- Réunion Garonne, Dordogne et bouchon vaseux estuarien des destins liés à l'Agropole d'Agen le 18/03/2019
- Réunion projet de territoire Bergeracois le 24/05/2019
- Réunion Président de CLE à l'Agence de l'eau Adour Garonne le 27/04/2019
- Réunions PAOT le 28/04/2019, le 10/10/2019 et le 04/12/2019
- Réunion de terrain sur la cartographie des cours d'eau le 20/06/2019
- Réunion de présentation au département de la Gironde RCD-RCO le 21/06/2019
- Réunion commission géographique du SAGE Garonne le 25/06/2019 à Fourques sur Garonne
- Réunion du COPIL schéma départemental de la Dordogne : AEP le 09/07/2019
- Réunion avec le maire de Saint Léon d'Issigeac (SAGE Dropt, zones humides, abreuvoirs...)
- Réunion pour le SCOT du Bergeracois le 03/09/2019 à 14h30
- Réunion d'information sur les fonds européens (2021-2027) à Bergerac le 05/09/2019

- Réunion Natura 2000 Dropt avec la DDTM 33 le 06/09/2019, le 25/09 avec la DDTM et les 2 chambres d'agriculture 47 et 33.
- Journée technique à Gavaudun (zones humides) le 19/09/2019
- Réunion du Contrat de Transition Ecologique au lycée agricole de la Brie le 25/09 à 18h
- Réunion avec le maire de Saint Exupéry pour les zones humides en lien avec le SAGE Dropt et le PLUi le 26/09 à 9 h 30
- Conférence « Repenser l'eau dans la ville » au palais des Congrès à Arcachon le 14/09/2019
- Réunion transition environnementale à Monbazillac (filiales viti) le 20/11 à 17h
- Réunion suivi des eaux souterraines département de la Gironde le 03/12 à 13h30
- Réunion avec la filière viticole (FVBD) le 12/12 pour le futur PAEC Natura 2000 Dropt.

III.Perspectives pour l'année 2020

- Etude de la continuité écologique du Dropt domanial : fin des travaux au seuil de Casseuil et démarrage des travaux à Labarthe
 - Promotion des films de promotion de la vallée du Dropt et des travaux de continuité écologique de Casseuil
 - Suivi de l'étude PPGCE pour les affluents de Garonne
 - Participation au travail du technicien rivière pour la mise en œuvre du PPGCE sur les cours d'eau
 - Finalisation de l'étude du PPGCE pour le compte du Syndicat Mixte du Dropt amont et le syndicat mixte du Dropt aval :
 - phase 4 : Déclaration d'Intérêt Général (enquête publique...)
 - SAGE Dropt :
 - réalisation des comptes-rendus de la CLE et du bureau
 - élaboration d'un livret : assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec les SAGE Dropt
 - recueil des avis de la consultation administrative courant mi-mars 2020
 - reconstitution de la CLE et du bureau (mai-juin 2020) suite aux élections municipales
 - réalisation d'un bureau et d'une CLE (Août-septembre 2020)
 - enquête publique d'une durée d'un mois (prévisionnel octobre 2020)
 - rapport du commissaire enquêteur (décembre 2020) et intégration des éventuelles propositions.
 - Réalisation du BP 2020 et du CA 2019 avec comptabilité analytique (GEMAPI, hors GEMAPI), et des notes et comptes rendus d'EPIDROPT et des 2 syndicats de rivière (SM Dropt amont et SM Dropt aval)
 - Validation des nouveaux statuts d'EPIDROPT au 1^{er} janvier 2021
 - Finalisation de l'étude de définition de la maison de la rivière (mi-mars 2020) à Eymet (avant-projet architectural et scénographique) et recherche de financement
 - Lancement de la maîtrise d'œuvre de la maison de la rivière et du projet scénographique si plan de financement validé par les élus d'Epidropt
-

- Participation aux réunions de la Commission Locale de Gestion du Dropt
- Plan de gestion du site du lac du Brayssou (suivi milieux espèces et travaux)
- Accompagnement de la commune d'Issigeac dans la mise en œuvre de son plan de gestion des bords de la Banège
- Suivi de la qualité des plans d'eau du Brayssou, des Graoussettes, de la Nette et du Lescourroux par le département 47 et le délégataire
- Aménagement d'une parcelle du lac du Lescourroux pour un aménagement d'un camion restaurant, futur base nautique et restaurant Guinguette
- Réalisation de l'Avant-projet de rehausse de la Ganne avec aménagements de prises d'eau étagées
- Finalisation des dossiers réglementaires relatives au projet de rehausse
- Mise en œuvre du Projet Interreg Gest hidri en faveur des économies d'eau en agriculture
- Suivi du renouvellement des 300 compteurs avec télérelève de l'ensemble des usagers agricoles (axes réalimentés)
- Suivi du PAEC 2020 animé par Mme JANOTTO sur le réseau hydrographique du Dropt Natura 2000
- Suivi de l'inventaire des zones humides sur le bassin versant du Dropt
- Babyski (4-10 ans gratuit), tour de Bouée, location de jetski les weekends du 6-7 juin 2020 au Lescourroux, et du 13 au 14 juin 2020 au lac de la Ganne ...